



Engagements des entreprises en ruralités



Livre Blanc

Novembre 2020



FACE
Les entreprises contre l'exclusion

Fondation
Mutualia
agir pour l'avenir GRAND OUEST



● → 3 > 4

Avant-propos stratégique

Fondation Mutualia Grand Ouest

5 > 16 ← ●

Introduction

6 > 8 1 • Un contexte favorable à l'engagement territorial des entreprises vers les territoires ruraux

9 > 16 2 • Proposer un objectif commun susceptible d'agréger les initiatives des entreprises : la participation à une économie de territoire

● → 17

Les orientations proposées

18 > 60 ← ●

Les thématiques structurantes en ruralités

Contexte & périmètre
Actualités
Exemples d'initiatives
Orientations

1 • Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux, pour le secteur économique notamment 19 > 24

2 • Améliorer l'accès à l'emploi 25 > 30

3 • Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel 31 > 36

4 • Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement 37 > 43

5 • Accompagner les publics face à la dématérialisation 44 > 50

6 • Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention 51 > 60

● → 61

Crédits



Avant-propos stratégique

●

Fondation Mutualia Grand Ouest

La Fondation Mutualia Grand Ouest, agir pour l'avenir a été créée en 2017, sous l'égide de la Fondation Agir Contre l'Exclusion par Mutualia Grand Ouest. Mutualia Grand Ouest est une mutuelle de protection santé et prévoyance qui assure 110 000 personnes sur les régions Bretagne, Pays-de-La-Loire, Centre et Normandie. Elle est membre du Groupe Mutualia qui couvre 500 000 personnes en France.

Créée par la Mutualité Sociale Agricole, Mutualia Grand Ouest s'est adressée à l'origine à des populations agricoles et dispose ainsi d'un fort ancrage dans la ruralité. Désormais elle œuvre au-delà de son champ d'origine tout en conservant un engagement marqué dans la ruralité.

Dans la continuité de son engagement de mutuelle régionale, l'objet de la fondation Mutualia Grand Ouest est de lutter contre l'exclusion, la discrimination par le biais de la prévention, du soutien à la santé et du mécénat territorial. Elle a été constituée pour soutenir des projets porteurs de sens et disposant d'un objectif d'intérêt général.

C'est ainsi que notre fondation soutient d'ores et déjà plusieurs initiatives : le concours s'engager pour les quartiers, des associations locales ou encore des expérimentations à destination des territoires peu denses. La fondation s'est également inscrite dans une démarche de labellisation LUCIE pour valoriser son action à destination du développement des territoires. Elle a obtenu le label LUCIE en 2018.

Notre questionnement sur la meilleure façon d'être créateur de valeur en faveur de nos territoires nous a amenés à nous intéresser aux pratiques des entreprises et aux engagements qu'elles ont pris ou pourraient prendre en ruralités, notamment dans les territoires les plus fragilisés.

Cette réflexion nous a conduit à arrêter une première conviction : c'est en créant les conditions d'une action collective, favorisant la mutualisation des ressources et le soutien aux expérimentations que notre fondation pourra contribuer à l'émergence d'une économie de territoires, propice au développement d'actions concrètes avec un fort impact social pour leurs bénéficiaires.

Nous avons la conviction que chaque entreprise, quelle que soit sa taille, quel que soit son secteur d'activité, peut participer, grâce à son ancrage territorial, à des actions au bénéfice des territoires peu denses, dans le cadre de projets relevant de sa responsabilité sociale d'entreprise (RSE).





Pour lancer une dynamique en ce sens, nous avons, en partenariat avec la Fondation Agir Contre l'Exclusion, décidé de lancer des ateliers « RSE et ruralités » au niveau national et sur le territoire d'implantation de la fondation Mutualia Grand Ouest, pour permettre de croiser des idées issues de l'ensemble du territoire, connaissant une application opérationnelle et locale, partant des initiatives déjà engagées par les acteurs publics et privés.

Notre ambition est simple : faire émerger des initiatives d'acteurs privés complémentaires des initiatives publiques, pour apporter un appui aux habitants des territoires ruraux et péri-urbains les plus en difficulté, mais également avec l'objectif de co-construire avec tous les habitants, des solutions pour le maintien d'une activité éco durable et le développement du territoire.

L'ambition que nous portons est celle d'une mutuelle engagée sur son territoire, et qui, par le biais de sa fondation, contribue au développement d'actions d'intérêt général, en lien avec les autres parties prenantes locales.

Cette ambition est complémentaire d'initiatives publiques telles que l'agenda rural porté par le gouvernement ou des dispositifs animés par l'État déconcentré comme le plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle ou le plan de lutte contre la pauvreté.

Cette ambition doit être associée aux travaux des collectivités territoriales, la Breizh'Cop initiée par le Conseil Régional de Bretagne et les initiatives des conseils départementaux dans le cadre de leur schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ou encore des politiques publiques menées localement par les intercommunalités et les communes.

Cette ambition doit également être articulée avec les actions déjà entreprises par l'ensemble des parties prenantes, notamment dans le secteur associatif et l'économie sociale et solidaire, qui développent depuis longtemps des actions innovantes et diverses avec les habitants des territoires ruraux.

Dans ce contexte, ce livre blanc propose une série d'orientations qui :

- permettront aux administrateurs de Mutualia Grand Ouest de définir le niveau de leur soutien à la stratégie de la fondation Mutualia Grand Ouest pour les années 2021, 2022 et 2023 ;
- pourront forger le cadre d'une participation de la fondation Mutualia Grand Ouest, à des alliances d'acteurs publics et privés du territoire, pour le développement d'actions concrètes avec les territoires ruraux ;
- seront partagées avec les autres entreprises disposant d'un ancrage territorial et ayant la volonté de s'engager dans les territoires ruraux contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté.



Isabelle Giraud,
Présidente de la fondation Mutualia Grand Ouest



Introduction

Dans *l'Archipel Français*, Jérôme FOURQUET présente les enjeux territoriaux sous un angle original: plutôt que de se concentrer sur une analyse démographique et historique, comme l'ont fait Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD dans *Le Mystère Français*, ou sur une volonté de démontrer une fracture entre les métropoles et une « France périphérique », soutenue par Christophe GUILLUY, il multiplie les points de vue à différentes échelles et pour cartographier les diverses composantes de la société française au travers d'angles originaux.

Il pose notamment une hypothèse forte en matière sociale: le risque de séparation entre, d'une part, une population aisée, installée au cœur des grandes métropoles, et, d'autre part, des publics plus modestes, présents dans les quartiers politiques de la ville et les zones peu denses du territoire. Ces deux pôles de population disposant de moins en moins d'espaces communs et de références partagées, Jérôme FOURQUET évoque la possibilité d'une dissociation sociale et territoriale.

Cet élément est doublé par un autre, pointé par l'INSEE mi-octobre 2019: la paupérisation de la population s'est développée en France. D'après cette « estimation avancée », qui est provisoire et devra être confirmée ou infirmée par les indicateurs définitifs qui seront publiés en septembre 2020, le taux de pauvreté aurait augmenté de 0,6 point en 2018, portant à 9,3 millions le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 14,7 % de la population française⁽¹⁾, chiffre relativement stable depuis 10 ans⁽²⁾.

Cette situation appelle bien sûr un engagement fort des pouvoirs publics mais interroge aussi la dimension contributive des entreprises en la matière. Celles-ci s'engagent d'ores et déjà en matière sociale: depuis 25 ans, la Fondation Agir Contre l'Exclusion démontre que les TPE/PME, les entreprises de tailles intermédiaires et les grands groupes, en lien avec les acteurs publics, sont prêts à agir contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté.

Il est toutefois notable qu'elles le font plus spontanément vers les territoires urbains qui concentrent davantage de populations, et disposent de poches de pauvreté très identifiées au niveau institutionnel (les quartiers politiques de la ville notamment). Cette priorité donnée aux territoires urbains permet aux entreprises de maximiser l'impact social de leur action et d'en tirer un bénéfice immédiat pour leur image de marque.

Cette relative concentration des projets menés par les entreprises sur les zones denses ne doit pas masquer l'engagement de nombreuses entreprises parmi lesquelles on retrouvera un tissu PME-PMI relativement dynamiques, pour des territoires peu denses. Cette situation pourrait donc progresser rapidement au regard de ces deux constats.

(1) Source : <https://www.lci.fr/population/hausse-du-taux-de-pauvrete-en-france-2018-comment-comprendre-les-chiffres-de-l-insee-2135206.html>

(2) Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4208956>





Un contexte favorable à l'engagement territorial des entreprises vers les territoires ruraux

La mobilisation vers les territoires ruraux s'élève ces dernières années comme un enjeu au cœur du débat public. On constate ainsi que la prise en compte des intérêts des territoires ruraux dans la conception des politiques publiques nationales s'est accélérée.

- Au niveau institutionnel, la mise en place de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) devrait confirmer la volonté du gouvernement de développer des dispositifs adaptés à chaque territoire: lors de son discours du 25 avril 2019, suite au grand débat national, le Président de la République a développé le concept de « différenciation territoriale » en partant donc des spécificités locales*.
Le Premier Ministre a présenté, le 20 septembre 2019, l'agenda ruralités du Gouvernement, qui s'ajoute à d'autres dispositifs à destination des entreprises pensés pour les quartiers politiques de la ville (PaQte) ou pour l'ensemble des territoires (La France Une Chance, les entreprises s'engagent).
- Au niveau académique, France Stratégie s'est engagée depuis 2016 sur des travaux autour de la responsabilité territoriale des entreprises en mobilisant des acteurs institutionnels, des entreprises, des syndicats, des associations et des laboratoires de recherches.
- Au niveau local, les collectivités ont toutes lancé des stratégies pour territorialiser leurs actions via des schémas (régionaux ou départementaux), des contrats de ville ou de ruralités, des dispositifs d'ingénierie territoriale intégrant la question des ruralités comme un enjeu central. Les appels à projets traduisent cette volonté profonde d'engager à l'action des différents acteurs constitutifs de ces territoires, en rapprochant notamment les sphères économiques et institutionnelles dans la co-construction d'actions répondant aux besoins identifiés à la maille la plus fine du territoire.



* Cf : la typologie des campagnes françaises de l'ANCT

<https://cartotheque.cget.gouv.fr/media/record/eyJpIjoizGVmYXVsdCIsm0iOm51bGwslmQiOjEslm0iOjEyMn0=/>

L'ancrage territorial, un atout de plus en plus identifié dans la stratégie des entreprises

Du point de vue des entreprises, trois facteurs concourent à repenser leurs stratégies territoriales en matière d'engagement social :

- **La volonté de mieux maîtriser leur ancrage territorial**, notion désormais centrale dans une stratégie de groupe. Mieux maîtriser ses implantations locales et valoriser les engagements des salariés qui s'y trouvent au bénéfice de leur environnement et de leur territoire c'est aussi construire un discours RH complet et cohérent. De nombreuses entreprises implantées dans la ruralité sont ainsi convaincues que porter une action engagée, auprès de son territoire est également contributif d'une attractivité accrue pour l'entreprise elle-même. Il s'agit là de donner du sens.
- **La volonté de valoriser cet engagement auprès d'autres acteurs que l'État**: les conseils régionaux, les métropoles et intercommunalités ont désormais des compétences en matière de développement économique, les conseils départementaux et les communes restent compétentes en matière d'action sociale. L'entreprise ne peut donc pas uniquement s'intéresser aux outils développés par l'État pour développer une action territoriale.
- **La volonté de construire leur image de marque cohérente nationalement et adaptée à chaque territoire** en ciblant des actions répondant concrètement aux besoins des parties prenantes localement.

Il est alors nécessaire de mettre en œuvre des actions « cousues main » pour chaque zone du territoire et coconstruites avec leurs partenaires pour définir des alliances entre les acteurs publics et privés qui souhaitent développer une économie de territoire.

1.2 

Un contexte qui reste à conforter par un accompagnement pour cibler les enjeux opérationnels

Un des obstacles à la mobilisation des entreprises dans les territoires ruraux réside dans la difficulté à identifier des initiatives sur lesquelles un engagement de leur part pourrait être pertinent et impactant. Pour accompagner les entreprises dans cette démarche, la première étape des ateliers « RSE et ruralités » a été dédiée à la définition des six thématiques ci-dessous, susceptibles de mobiliser les entreprises en milieu rural :

- Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux pour le secteur économique notamment ;
- Améliorer l'accès à l'emploi ;
- Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement ;
- Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention ;
- Accompagner les publics en difficulté face à la dématérialisation ;
- Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel.

Pour définir le contenu de ces objectifs thématiques, deux types d'actions ont été mises en place :

- Une mobilisation des clubs d'entreprises FACE situés dans des territoires ruraux et/ou dans le territoire d'action de la fondation Mutualia Grand Ouest (pour mémoire : Bretagne, Centre, Normandie et Pays-de-la-Loire).
- L'organisation d'un premier atelier au niveau national regroupant des représentants des entreprises suivantes : fondation EDF, Mutualia Grand Ouest, Simplon, Legrand, Agefos-PME.

NB : la question de l'accès à un logement a un statut particulier dans le présent rapport : elle n'a pas été citée dans les six thématiques susceptibles de permettre l'engagement des entreprises en milieu rural, mais reste un sujet centrale qui est un fil rouge, dans l'ensemble des thématiques qui seront évoquées.

Proposer un objectif commun susceptible d'agréger les initiatives des entreprises : la participation à une économie de territoire

Afin de mieux appréhender le concept d'acteurs économiques inclus dans une économie de territoire, nous avons cherché à comprendre comment il est défini du point de vue de la théorie économique. Nous avons également essayé de montrer la manière dont cette idée pourrait être mobilisée se concrétiser en actions collective d'entreprises, en matière de responsabilité sociale vers les territoires ruraux.

Cela nous a permis de constater qu'il existe deux définitions complémentaires du concept d'économie de territoire :

- La première est une conception de l'activité économique qui met en avant les interactions entre acteurs proches comme facteur déterminant de compétitivité (= idée du cluster d'entreprises) ;
- La seconde est un mode de gouvernance qui cherche à concilier équité spatiale et adéquation des ressources aux choix économiques et sociaux des populations.

Il est à ce stade évident que la crise COVID agira comme catalyseur des présentes tendances.

2.1

Contextualisation dans l'histoire de l'analyse économique



Cette notion d'économie de territoire a été édifée par les travaux d'Alfred Marshall (début XX^{ème} siècle) sur les districts industriels au Royaume-Uni⁽³⁾, puis remise au-devant de la scène par des auteurs italiens, tels que Becattini dans l'étude des centres industriels locaux en Italie dans les années 1960⁽⁴⁾.

Ce concept a été élaboré dans un contexte de réaction à la mondialisation économique et à la divergence entre territoires⁽⁵⁾.

Il permet de dépasser la dimension économique traditionnelle qui considère le territoire comme un support passif, celui-ci n'intervenant dans le volet économique que par les coûts de transports, pour se tourner vers une approche territoriale qui conceptualise les interactions entre acteurs locaux en tant que facteur déterminant pour la compétitivité des activités économiques : l'économie prend alors une dimension de projet collectif entre acteurs locaux ayant un socle de valeurs communes⁽⁶⁾.

(3) Marshall, A. (1920). *Industry and trade*.

<https://socialsciences.mcmaster.ca/~econ/ugcm/3ll3/marshall/Industry&Trade.pdf>

(4) Becattini, G. (1992). *Le district industriel : milieu créatif*.

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5619770k.image.f148.tableDesMatières#xd_co_f=NzVmODE5MzYtYzUyZC00ZWE1LWl1YzYtYWQ4ZjI0NjViY2RI~

(5) Pecqueur, B. (2007). *L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation*.

<https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2007-1-page-41.html>

(6) Ferguene, A. (2013). *Economie territoriale et développement local : concepts et expériences*.

<https://ideas.repec.org/p/hal/journal/halshs-00870216.html>

Prise en compte accrue du concept d'économie de territoire dans le paysage économique et politique

Cette idée d'économie de territoire a accompagné l'émergence de la notion de « glocalisation », contraction entre « globalisation » et « localisation », faisant référence à une nouvelle prise en compte des atouts locaux des régions par les entreprises multinationales⁽⁷⁾. Elle est aussi liée à l'idée de « clusters » : « groupes d'entreprises et d'institutions associées, géographiquement proches et entretenant des relations de complémentarité entre elles », généralement spécialisées dans l'innovation technologique et scientifique (Michael Porter, professeur de stratégie entreprise, Harvard)⁽⁸⁾. En France, différents types de clusters mis en place par les pouvoirs publics et notamment le CGET (Commissariat général à l'égalité des territoires) et la DGE (Direction Générale des Entreprises) :

- Les « pôles de compétitivité » : établissement de relations denses entre acteurs locaux afin de rendre un territoire plus compétitif. Non seulement les pôles de compétitivité attirent des activités et acteurs venus de l'extérieur mais ils se caractérisent aussi par l'utilisation du « patrimoine cognitif collectif construit localement dans l'histoire longue »⁽⁹⁾. La politique territoriale des pôles de compétitivité a mené à la labellisation de 71 « clusters » depuis 2004⁽¹⁰⁾.

- Les « grappes d'entreprises » : autre forme de clusters complémentaires aux pôles de compétitivité. Constituées et dirigées principalement par des TPE/PME, elles disposent d'un fort ancrage territorial, concentrent le tissu productif, et favorisent l'innovation. Elles se positionnent généralement sur des secteurs d'activité non couverts par les pôles de compétitivité, tels que les industries créatives et culturelles, les services, l'emballage, la construction ou l'habitat.

On a pu voir beaucoup plus récemment dans la gestion de la crise sanitaire COVID-19, à quel point cette notion de « clusters » pouvait retenir une attention particulière, dans les stratégies de prévention de la diffusion du virus. Elle pourrait à ce titre, revêtir une importance toute particulière dans l'appréhension et la gestion des problématiques locales et/ou complexes géographiquement.

(7) Swyngedouw, E. (2004). Globalisation or 'glocalisation'? Networks, territories and rescaling. <https://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/0955757042000203632>

(8) Porter, M. E. (1998). Clusters and the new economics of competition. <http://ttcl-ireland.com/wp-content/uploads/2019/01/clusters-and-the-new-economics-of-competition.pdf>

(9) Pecqueur, B. (2007). L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation. <https://www.cairn.info/revue-l-economie-politique-2007-1-page-41.htm>

(10) ACGET. (2017). Conférence Nationale des Territoires. https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/3.2_cnt_-_innovation.pdf

Prise en compte accrue du concept d'économie de territoire dans le paysage économique et politique

- ➔ ● Plus traditionnellement, il existe aussi des « systèmes productifs locaux » (SPL), fondés sur le model des districts industriels décrits par Alfred Marshall (moins appuyés sur l'innovation technologique que les clusters) qui se caractérisent par plusieurs éléments :
- Concentration géographique de la production ;
- Entreprises de petite taille (le SPL du Choletais, Pays de La Loire, rassemblement de PME spécialisées sur la chaussure dans un rayon de 30 kilomètres) ;
- Spécialisation poussée autour d'un métier (la Cosmetic Valley, dans l'Eure, représente le pôle le plus important et le plus attractif en France dans le métier de la cosmétique) ;
- Coopérations entre acteurs avec mutualisation des outils de formation et de développement des savoir-faire (dans la vallée de l'Arve, Haute-Savoie, les décolleteurs travaillent avec le centre technique national du décolletage et avec les lycées techniques du département) ;
- Ampleur du phénomène en France :



400 pôles de compétitivités, clusters et autres outils d'accélération PME sur l'ensemble du territoire ;



80 000 entreprises bénéficiaires des actions collectives menées au sein de clusters ;



1 000 000 salariés d'entreprises concernés par les actions des clusters.

Un concept d'économie de territoire qui interroge les partenariats possibles entre acteurs publics et privés

Ce concept est sorti du strict champ économique pour venir progressivement orienter de nouvelles politiques d'aménagement du territoire, comme par exemple la politique de décentralisation vers les collectivités territoriales.

Les différentes lois de décentralisation, dont la loi portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015, ont conforté le transfert de compétence du développement économique vers les conseils régionaux et à l'échelle locale vers les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI).

Ce mouvement a emporté deux conséquences pour les entreprises :

- Une dispersion de certains centres de décisions, qui ne sont plus uniquement prises par l'État au niveau national, et la nécessité de cibler au mieux les nouveaux interlocuteurs politiques que sont les collectivités territoriales, selon leur domaine de compétences, pour ancrer une dynamique de développement plus globale.
- La nécessité, évoquée en amont, de territorialiser encore davantage leurs actions et donc de se projeter plus largement vers ce concept d'économie de territoire.

L'enjeu qui s'inscrit ainsi collectivement, pour l'ensemble de ces acteurs est bien de donner à cette nouvelle territorialisation des actions, une réalité concrète, porteuse de valeur pour tous les l'ensemble des acteurs concernés à l'échelle de cette zone délimitée géographiquement.



Un concept d'économie de territoire qui interroge les partenariats possibles entre acteurs publics et privés



Plusieurs questions sont alors ouvertes :

- **Sur quelles thématiques les entreprises sont-elles susceptibles d'agir** en complémentarité des actions menées par les acteurs publics et quelles sont celles où les entreprises sont légitimes à agir de manière autonome ?
- **Quels modes de contractualisation utiliser** pour développer des partenariats entre entreprises ou entre les entreprises et les collectivités ou les services de l'État au service de leur territoire ?
- **Quelles modalités de gouvernance et de suivi des actions** peuvent être définies pour permettre à chaque type d'acteurs d'apporter, dans son domaine de compétence, une part de la solution collective ?
- **De quelle manière peut-on mesurer les impacts d'actions collectives menées vers les territoires ruraux ?** En effet, là où en zone urbaine, une action peut toucher un nombre de bénéficiaires important du fait de la densité de population, celle-ci aura plus de difficulté à atteindre ce nombre en milieu rural, sauf à investir de manière plus forte. L'enjeu sera donc de trouver des critères qui ne soient pas uniquement quantitatifs pour réaliser une évaluation pertinente.

Ces différentes questions pourront servir de jalons au développement de dispositifs locaux adaptés à chaque écosystème d'acteurs.

Toutefois, pour permettre aux entreprises d'intégrer pleinement leur rôle d'acteurs ancrés dans les territoires, il est nécessaire de compléter la mise en place d'une **économie productive de territoire par un engagement social dans une économie de territoire**.

Les entreprises ont en effet désormais une relative facilité à s'intégrer dans des travaux collectifs pour développer des outils business sur des territoires ruraux en mutualisant des moyens (par exemple en R&D). En témoigne le lancement, avec succès, du dispositif Territoires d'industries, par le Premier Ministre le 22 novembre 2018⁽¹¹⁾, très présent dans des territoires ruraux et péri-urbains.

Cet engagement en matière de RSE dans les territoires ruraux pourrait toucher plusieurs sujets thématiques concrets, à commencer par l'emploi.

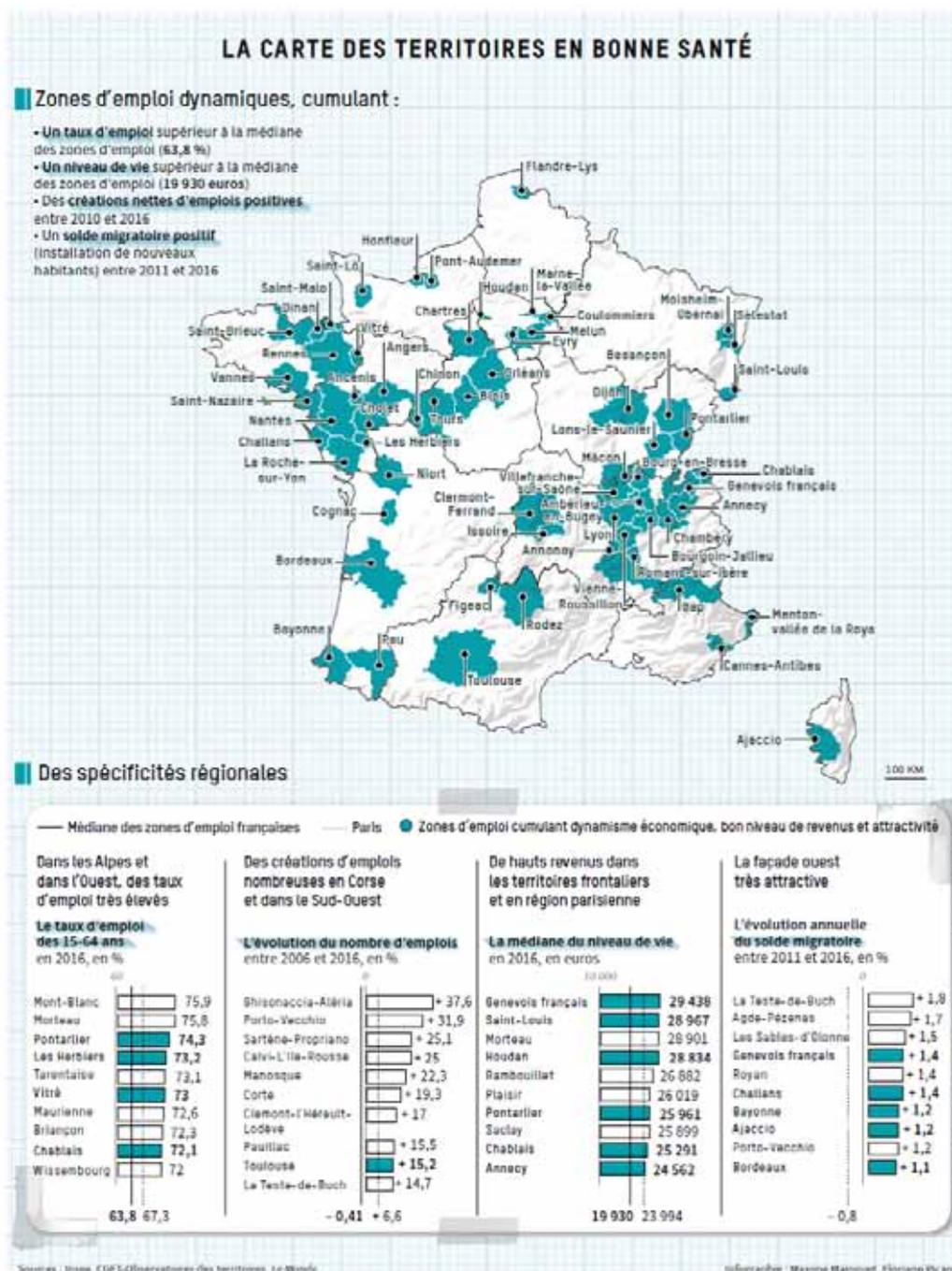
(11) https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/secteurs-professionnels/industrie/territoires-d-industrie/144-territoires-industrie.jpg



Un concept d'économie de territoire qui interroge les partenariats possibles entre acteurs publics et privés



On constate que ce sujet est un facteur clé permettant d'indiquer la « bonne santé » du territoire (voir carte ci-dessous) et que les territoires en « bonne santé » dépassent assez largement les seules zones métropolitaines, notamment dans l'Ouest et dans les zones de massif, pour se projeter vers les zones rurales.



Un concept d'économie de territoire qui interroge les partenariats possibles entre acteurs publics et privés



Ce « facteur emploi » est évidemment essentiel mais ne doit pas masquer les autres éléments dont l'agrégation favorise la « bonne santé du territoire » : la question de l'accès aux services, de l'offre de mobilités et de logement, la présence de mécanismes de solidarité locaux...

Or les entreprises, en tant qu'acteurs territoriaux, peuvent contribuer au développement des territoires.

C'est ce constat qui permet de poser l'hypothèse que l'engagement social des entreprises peut passer par la valorisation d'activités en lien direct avec leur ancrage territorial.

Plus concrètement, une unité de production basée sur un territoire n'a pas qu'une utilité productive, elle présente aussi des externalités positives en matière d'emploi, de développement de services sur le territoire, d'orientation d'offres de mobilités adaptées...

Une entreprise détient parfaitement la légitimité et la capacité à agir, par le biais de sa politique RSE ou par des actions plus ponctuelles individuellement ou collectivement pour améliorer son image de marque.

Le collectif d'acteurs permet non seulement de rendre complémentaires et/ou de mutualiser les coûts de ces actions, mais également d'en démultiplier les impacts et les externalités, afin de renforcer les synergies positives ainsi générées. Il s'agit donc là de transposer un modèle de développement économique en un modèle contributif au développement social et territorial, via des « clusters d'entreprises socialement engagées ».

Ainsi, voici le défi proposé via l'initiative de la fondation Mutualia Grand Ouest : définir les objets sur lesquels ces clusters d'entreprises pourraient se former, avant de proposer, à partir de 2021, les moyens concrets de les mettre en œuvre.

Il s'agit également d'en faire des outils complémentaires et utiles à la relance engagée fin 2020, en période post-COVID. Et l'on imagine bien que la contribution des entreprises pourrait être un levier essentiel, non seulement sur le plan économique, mais également social, efficace, à la fois sur le plan social et économique, pour peu qu'on les intègre à la mesure de leur capacité.

Les orientations proposées ↓

1 Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux pour le secteur économique notamment

→ ORIENTATION N°1

Encourager les rencontres entre les acteurs publics/privés et avec les citoyens au travers d'événements lisibles pour partager les actions menées par les différentes parties prenantes et les décliner ensuite localement au travers, par exemple, des dispositifs publics d'ingénierie territoriales que sont les contrats de ruralités.

→ ORIENTATION N°2

Développer une communication positive avec les acteurs publics et privés des territoires ruraux dans la zone d'implantation de la fondation Mutualia Grand Ouest

2 Améliorer l'accès à l'emploi

→ ORIENTATION N°3

Pour favoriser l'insertion de tous les habitants des territoires et répondre aux besoins de recrutement des entreprises, développer un appui aux dispositifs coordonnés en faveur de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou des publics spécifiques

→ ORIENTATION N°4

Pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs, favoriser le recrutement de salariés venant d'autres régions, en complément des actions des acteurs publics et privés. De manière opérationnelle, il serait également judicieux de soutenir plus les dispositifs valorisant l'emploi local et les filières susceptibles de fournir de l'activité au plus près des territoires.

3 Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel

→ ORIENTATION N°5

Renforcer les dispositifs d'orientation pour les jeunes, en lien avec les CIO et les autres acteurs de l'orientation pour favoriser l'accès vers le premier emploi

→ ORIENTATION n°6

Favoriser la formation tout au long de la vie, pour répondre aux besoins des entreprises

4 Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement

→ ORIENTATION n°7

Au niveau départemental, contribuer à développer, en lien avec les acteurs publics, des plateformes de mobilité incluant les entreprises dans leur gouvernance. Une attention particulière devant être apportée à la dimension de viabilité économique des modèles ainsi imaginés.

→ ORIENTATION n°8

Au niveau local, soutenir toutes les offres pour favoriser la thématique de la mobilité des salariés

5 Accompagner les publics en difficulté face à la dématérialisation

→ ORIENTATION n°9

Soutenir la mise en place d'une stratégie départementale de l'inclusion numérique, en lien avec les initiatives nationales sur le sujet

→ ORIENTATION n°10

Identifier et accompagner les salariés en situation d'illettrisme ou d'illectronisme en entreprises

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ ORIENTATION n°11

Faire de la prévention santé un axe majeur de l'implication des entreprises en milieu rural

→ ORIENTATION n°12

Développer de nouvelles approches en faveur de la santé, y compris via les questions d'alimentation

Les thématiques structurantes en ruralités





**Renforcer
l'attractivité
durable
des territoires
ruraux,
pour le secteur
économique
notamment**

1 Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux, pour le secteur économique notamment

→ Contexte & périmètre

L'attractivité pour l'implantation et les investissements d'entreprises

Une étude de l'Insee prenant en compte l'aspect entreprise, résidentiel et touristique de l'attractivité a mis en exergue la dichotomie divisant les territoires urbains disposant d'une attractivité productive (Ile-de-France, grandes villes du Sud, sillon rhodanien) et les territoires ruraux qui peinent même à attirer des résidents (Grand-Ouest, Centre).

L'État a depuis longtemps cherché à répondre à ces difficultés d'attractivité via des outils d'exonération fiscales comme les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour inciter les entreprises à s'installer en zones rurales en les faisant bénéficier d'exonérations d'impôts selon des conditions d'effectif et de nature des activités (les entreprises nouvelles bénéficieront d'une exonération totale de l'impôt sur les revenus pendant leurs 5 premières années d'activité, 75 % sur leur 6^{ème} année, 50 % sur leur 7^{ème} année, et 25 % sur leur 8^{ème} année).

Les zonages d'aide à finalité régionale comme la prime d'aménagement du territoire ont également pour objectif de faciliter l'installation d'entreprises dans des territoires ruraux.

Enfin, les contrats de ruralités mis en place en miroir aux contrats de ville ont été installés pour devenir les documents intégrateurs de projets de territoires, à l'échelle des intercommunalités, permettant de flécher les financements publics existants vers des actions conduites en mode projet.

La mission ruralité du gouvernement⁽¹²⁾ a par ailleurs fait deux propositions complémentaires :

- Créer un fonds national de cohésion des territoires (FNCT), incluant le FNADT, doté de 250 M€ de crédits d'État et abondé pour un montant équivalent par un fonds de péréquation sur les territoires riches, ciblé sur les territoires fragiles déterminés par la géographie rurale prioritaire, tout en maintenant les financements existants pour les collectivités (DSIL⁽¹³⁾, DETR⁽¹⁴⁾);
- Créer un fonds d'amorçage doté de 150 à 200 millions d'euros pour lancer les projets soutenus par l'ANCT.

L'attractivité pour le recrutement de salariés

L'attractivité des territoires ruraux joue également dans le cadre de processus de recrutement des salariés : Aveyron développement organise ainsi régulièrement des salons de promotion du département dans les métropoles pour attirer des compétences et répondre ainsi à des besoins spécifiques d'entreprises locales.

On a pu également observer les campagnes de certains départements/ régions dans le métro parisien, qui en sont de parfaites illustrations.

Les collectivités recourent aussi, parfois avec l'appui de l'État (via les contrats de réciprocité par exemple) à des partenariats visant à améliorer l'attractivité d'un territoire.

L'Agence d'Urbanisme et de Développement du Chinonais (ADUC) à Chinon, Indre-et-Loire, en partenariat avec l'agglomération de Tours : ayant pris conscience que l'attractivité de la commune de Chinon dépendait largement des agglomérations à proximité, le conseil municipal de la commune a mis en place un partenariat avec l'Agglomération Tourangelle et ses entreprises afin de développer un réseau de transports, d'emplois, et de formation entre les deux pôles.

Un contexte économique et sanitaire propice à la réflexion.

Là encore, nul doute que la période COVID pourrait jouer le rôle d'un nouveau catalyseur pour ramener ce sujet d'une redistribution géographique de certaines activités économiques au centre des débats publics.

(12) https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/Rapport_Mission-ruralite_juillet-2019.pdf

(13) Dotation de soutien à l'investissement public local

(14) Dotation en équipement des territoires ruraux

1 Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux, pour le secteur économique notamment

→ Actualité

Un engagement territorial des entreprises qui s'amplifie

Au-delà de ces initiatives publiques, il apparaît que les entreprises, au travers de leur souhait de « s'ancrer » territorialement, ont un rôle à jouer sur leur territoire d'implantation.

L'activité RSE qu'elles déploient, à quelque échelle que ce soit, a un impact sur leur zone d'activité et de plus en plus d'entreprises agissent à l'échelle locale, qu'il s'agisse de grands groupes, d'entreprises de tailles intermédiaire ou de TPE/PME.

Loin de l'effet « cosmétique » qui a pu engager initialement nombre de structures dans une démarche RSE balbutiante. On observe bien une conscientisation de la nécessité d'agir collectivement au profit de son territoire.

La crise COVID, les questionnements sur « le monde d'après », et la façon dont les différentes parties prenantes peuvent/ doivent s'engager dans la transition sociale et sociétale sont au cœur des réflexions menées par les entreprises. Nombreuses sont celles pour lesquelles la dimension sociale et territoriale a finalement trouvé le terreau dans ces quelques mois de confinement, propices à la réflexion et à la décision de mettre en œuvre activement une démarche proactive au bénéfice de tous.

Loi Pacte vise également à formaliser le concept d'« entreprises à mission », entreprises qui définiront une « raison d'être » autour d'enjeux sociaux et environnementaux (1,1 milliard d'euros en 2019, objectif de gain d'1 point de PIB sur le long terme). C'est une nouvelle porte ouverte à l'implication des entreprises sur leur territoire qui dépasse le simple cadre de la responsabilité sociale des entreprises pour en faire des acteurs du développement territorial aux côtés des acteurs publics et des acteurs de l'ESS, déjà engagés dans cette voie.

L'enjeu, tel qu'exprimé lors du groupe de travail national sur le sujet est de créer des coopérations susceptibles d'entraîner une dynamique positive sur le territoire : la notion d'alliance entre les entreprises et les pouvoirs publics est essentielle sur cette question de l'attractivité du territoire.

1 Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux, pour le secteur économique notamment

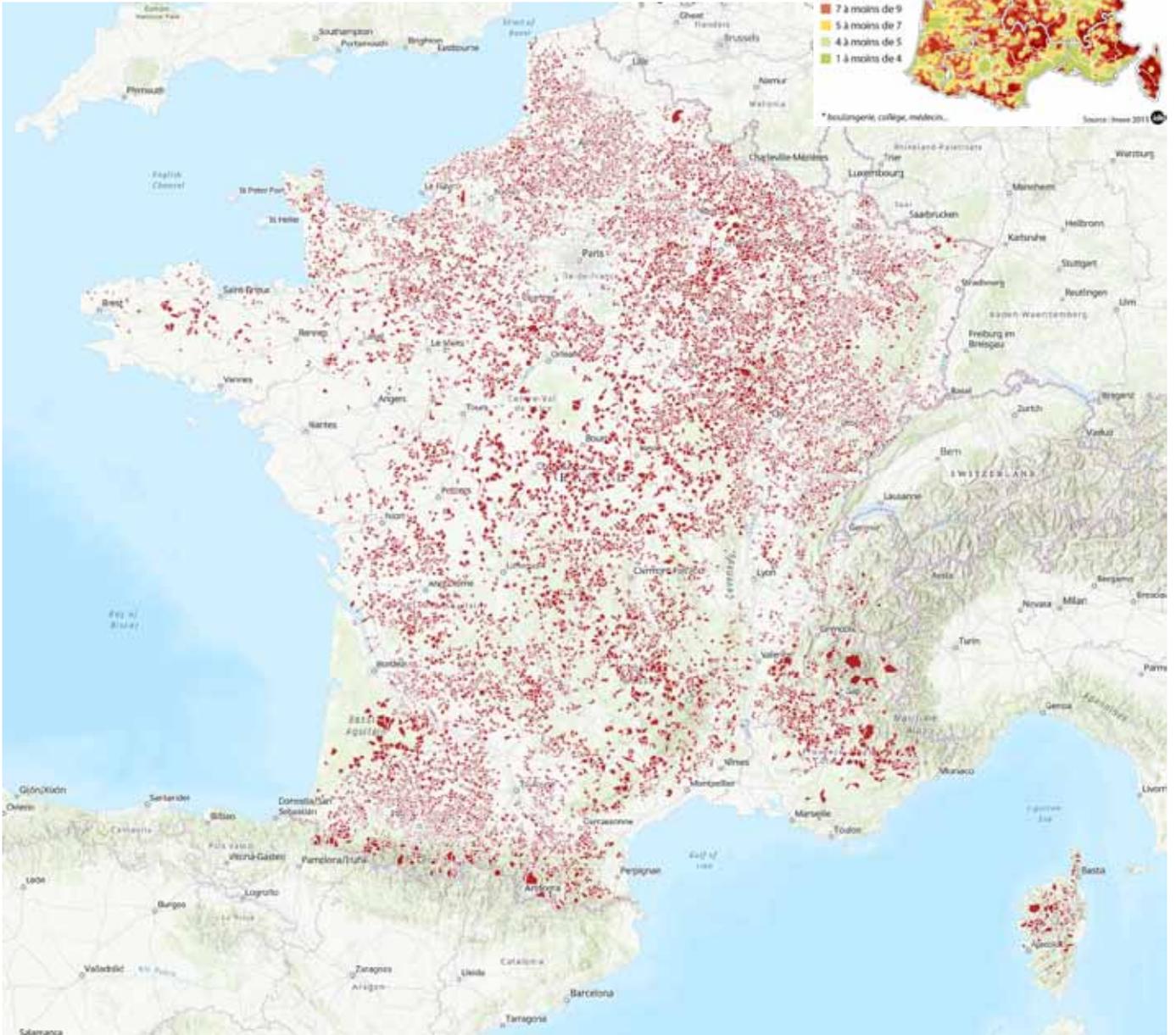
→ Cartes

Accès aux principaux services de la vie courante*

Temps d'accès médian routier, en minutes

- 14 ou plus
- 9 à moins de 14
- 7 à moins de 9
- 5 à moins de 7
- 4 à moins de 5
- 1 à moins de 4

* boulangerie, collège, médecin... Source: Insee 2011



Désertification des services en France

<https://esrfrance.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=e802d1ea70004a8db132c93fa2a51d0f>



1 Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux, pour le secteur économique notamment

→ Actions partagées dans les ateliers

Intégrer les entreprises dans la gouvernance des outils de développement territorial en cours de déploiement.

Le premier des enjeux évoqués lors des ateliers locaux menés avec la fondation Mutualia Grand Ouest concerne la question de la connaissance des actions des différents acteurs (État, collectivités territoriales, acteurs associatifs, entreprises) par les autres parties prenantes et par le grand public.

Cette difficulté de partage d'information et de compréhension des rôles et des contributions de chacun entraîne des actions en silos sur des thématiques qui pourraient être partagées par les différentes parties prenantes.

Sur cette base, un des leviers d'intervention de la fondation Mutualia Grand Ouest, outre le fait d'accompagner le développement d'outils partagés d'informations vers le grand public, pourrait être de participer à créer les conditions d'une gouvernance partagée entre acteurs publics, entreprises, associations et citoyens.

Pour répondre à cette difficulté de partage de l'information et de co-construction de solutions, le département de la Gironde met par exemple en place l'événement « solutions solidaires » qui permet, à l'échelle départementale de disposer de temps dédiés à ces questions.

Cela pourrait se traduire par une action qui constitue la première orientation de ce rapport.

Le contexte de la crise COVID-19, là encore, cristallise un certain nombre d'inquiétudes. Le déploiement de nouvelles organisations incluant le télétravail pourrait contribuer à opérer de nouvelles distributions populationnelles sur le territoire imbriquant ainsi de manière étroite les problématiques économiques et sociales.

1 Renforcer l'attractivité durable des territoires ruraux, pour le secteur économique notamment

→ Les Orientations

→ ORIENTATION N° 1

Encourager les rencontres entre les acteurs publics/privés et avec les citoyens au travers d'événements lisibles pour partager les actions menées par les différentes parties prenantes et les décliner ensuite localement au travers, par exemple, des dispositifs publics d'ingénierie territoriales que sont les contrats de ruralités.

De manière opérationnelle, il serait possible :

- D'appuyer les initiatives des conseils départementaux et/ou des EPCI de son territoire dans l'organisation de ce type d'événement, en faisant le lien avec les entreprises mobilisées par les clubs d'entreprises des territoires concernés.
- De proposer en lien avec les services de l'État et les collectivités, d'ajouter une « clause d'implication des entreprises » à chaque contrat de ruralité signé, pour coordonner les actions des acteurs publics et privés, ce qui permettrait une concertation autour d'objectifs communs.
- De devenir, en cohérence avec son objet, une « fabrique des initiatives citoyennes » en devenant un espace de concertation entre les citoyens ruraux et les décideurs publics et privés pour lutter contre toutes les formes d'exclusion, de discrimination et de pauvreté en milieu rural sur son territoire d'intervention.

Le second enjeu, largement évoqué par les entreprises, est l'amélioration de l'image des territoires ruraux, en particulier du centre Bretagne, en terme d'attractivité pour les salariés, afin d'attirer au mieux des compétences susceptibles de leur permettre de se développer, dans un contexte de quasi-plein emploi sur la zone.

Il semble également pertinent de s'intéresser aux nouveaux dispositifs d'accompagnement du vieillissement en milieu rural, au travers d'innovation sociales visant par exemple au maintien de lieux de vie multigénérationnels ou accompagnés, dans les territoires ruraux.

Avant d'aborder spécifiquement la question de l'emploi, qui sera évoquée dans la deuxième fiche thématique, il s'agit de développer une image attractive du territoire, en lien avec les initiatives en matière de communication portées par exemple par la région Bretagne, en les centrant sur les territoires ruraux.

→ ORIENTATION N° 2

Développer une communication positive avec les acteurs publics et privés des territoires ruraux.

De manière opérationnelle, il serait possible :

- De favoriser les échanges avec les clubs d'entreprises présents sur les territoires ruraux pour dégager des initiatives partagées ou de soutenir des manifestations locales visant à présenter les « filières » qui recrutent, les emplois accessibles en fonction des qualifications détenues. Les opérations visant à accompagner les personnes très éloignées de l'emploi via des parcours tout en les inscrivant dans la dynamique économique.
- D'amplifier, en lien avec les collectivités concernées, l'impact des outils de communication existants, comme c'est le cas par exemple dans le pays de Ploërmel, grâce à l'implication des entreprises. Cela pourrait se traduire notamment par la contribution à la diffusion d'initiatives telles que jobconjoins.com
- De soutenir par exemple un système de CV inversé qui présenterait les atouts du territoire et des entreprises qui cherchent à recruter, en matière de services, de logement, de mobilités...

2



**Améliorer
l'accès
à l'emploi**

2 Améliorer l'accès à l'emploi

→ Contexte & périmètre

Le diagnostic des difficultés d'insertion dans les territoires ruraux est rendu plus complexe par deux défis :

- La difficulté plus importante à sourcer les demandeurs d'emplois : avec une densité de population plus faible par rapport aux territoires urbains et parfois un taux de chômage paradoxalement moins élevé, le repérage des demandeurs d'emploi est d'autant plus difficile qu'il existe moins de structures d'accès à l'emploi en zone rurale.
- La difficulté à mettre en adéquation la demande d'emplois et l'offre d'emplois sur les territoires ruraux, avec des besoins des entreprises qui ne correspondent pas toujours aux compétences existantes sur le territoire et nécessitent de travailler sur plusieurs facteurs pour rendre attractif l'emploi proposé (emploi du conjoint, offre de services sur la commune, logement, solutions de mobilités, scolarisation ou modes de garde des enfants... par exemple).

Il existe enfin un sujet à traiter spécifique aux territoires ruraux qui est la question de la pluriactivité, afin de s'adapter à des rythmes de travail parfois plus hachés ou contraints.

C'est à la fois une spécificité et une source d'opportunités pour les entreprises dès lors qu'elles travaillent collectivement pour détecter, former et accompagner les travailleurs pluriactifs.

Cette dimension rend d'autant plus opportune la mobilisation collective des acteurs du territoire, puisqu'il apparaît clairement la nécessité d'avoir une approche à 360° des problématiques d'un territoire, pour se mettre en capacité d'y apporter une réponse globale et multidisciplinaire.

2 Améliorer l'accès à l'emploi

→ Actualité

La mobilisation des entreprises sur le territoire dans des dispositifs d'insertion professionnelle

Les entreprises ont bien compris la nécessité de travailler sur les questions d'insertion professionnelle. On le constate notamment dans le cadre du programme La France Une Chance – les entreprises s'engagent, dispositif mis en place par le Ministère du travail autour de 14 axes thématiques :

- Stages de 3^{ème} pour les jeunes des QPV (en lien avec le PAQTE dans les quartiers politique de la ville);
- Contribution à l'orientation et aux « parcours avenir » de découverte de l'entreprise;
- Accès de tous les jeunes à l'apprentissage et à l'alternance, en particulier jeunes des QPV et jeunes en situation de handicap;
- Réalisation de parrainages;
- Accompagnement et recrutement de jeunes issus de parcours d'insertion (E2C, EPIDE, Garantie jeune etc.);
- Partenariats renforcés avec les réseaux de l'inclusion et de l'IAE (accompagnement, formation, recrutement);
- Accompagnement et recrutement de travailleurs handicapés;
- Recrutement dans le cadre de l'expérimentation « emplois francs »;
- Accompagnement et recrutement de réfugiés (programme Hope, etc.);
- Formation et insertion dans l'emploi de personnes (dont jeunes) placées sous-main de justice;
- Mise en place de démarches innovantes en faveur de « l'emploi/inclusion »;
- Participation au changement d'échelle dans l'offre d'insertion par l'économie (clauses sociales marchés publics, politique d'achats responsables...);
- Mises en situation professionnelle, recrutements de personnes en parcours d'insertion ou issues de parcours d'insertion;
- Engagements pour l'accès solidaire aux produits et services (alimentation, énergie, eau, etc.).

Dans chaque département, les clubs d'entreprises sont mis à contribution pour développer l'engagement des TPE/PME, ETI et les représentations locales des grands groupes sur le sujet.

Ce dispositif n'est pas territorialisé et impacte donc aujourd'hui prioritairement les centres urbains. Cependant les clubs FACE implantés à l'échelle d'un département ou d'une région y voient une opportunité importante pour développer des actions concrètes dans les zones rurales.

Par ailleurs, les collectivités territoriales se mobilisent également sur le sujet: le projet « Un Territoire, des acteurs » de la communauté de communes de l'Argonne-Champenoise vise par exemple à la création d'un Atelier Chantier d'Insertion pour les femmes en milieu rural et aménagement de magasins solidaires dans diverses communes en partenariat avec une styliste.

La mission ruralité du Gouvernement a également proposé de Renforcer le rôle des Missions locales, notamment dans le repérage des jeunes sans emploi, ni formation ni stage).

On perçoit donc tout l'intérêt de mener une approche plurielle, qui « embarquerait » non seulement les QPV, mais plus largement toutes les zones dites « fragiles », dont les territoires ruraux.

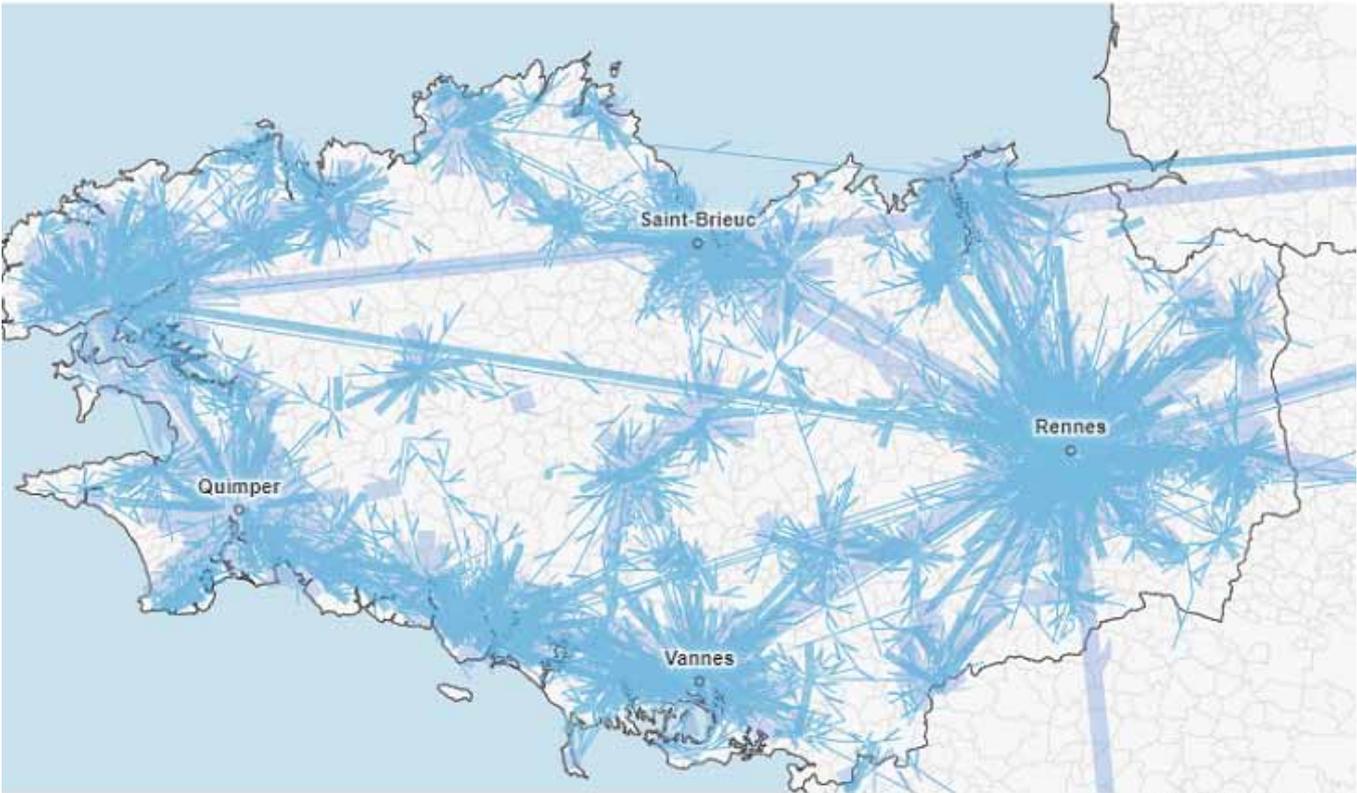
Le contexte de la crise COVID 19, là encore, a cristallisé un certain nombre d'inquiétudes. Le déploiement de nouvelles organisations incluant le télétravail pourrait contribuer à opérer de nouvelles distributions populationnelles sur le territoire, imbriquant ainsi de manière étroite les problématiques économiques et sociales.

La crise économique qui se dessine en cette rentrée a également amené le gouvernement à centrer ses efforts sur le sujet de l'emploi, en particulier de la jeunesse avec le programme #1jeune1solution, financé à hauteur de 6,7 millions d'euros dans le cadre du plan de relance.

2 Améliorer l'accès à l'emploi

→ Carte

Nombre de navettes domicile-travail (flux), 2014 (navetteurs) - Source : INSEE (RP), 2014



© COBT 2015 - ION Admin Express



2 Améliorer l'accès à l'emploi

➔ Actions partagées dans les ateliers

Sur la question spécifique de l'emploi, les différents acteurs des ateliers locaux ont insisté sur deux aspects :

- Son lien fort avec les questions d'orientations, qui forme une thématique à part mais dont les actions pourront être largement imbriquées avec celles de cette partie
- L'enjeu sous-jacent du logement, qui sous-tend l'ensemble des six fiches thématiques comme un élément structurant en milieu rural, comme indiqué dans l'introduction.

En région Bretagne, la thématique de l'emploi est abordée sous un jour particulier, dans un contexte de chômage relativement faible, à hauteur de 7,2 % au 1^{er} trimestre 2019, contre 8,4 % au niveau national⁽¹⁵⁾, classant la région au second rang des régions disposant du plus faible taux de chômage derrière les Pays-de-la-Loire.

Si des zones restent davantage en relative difficulté (8,7 % sur la zone d'emploi de Carhaix-Plouguer par exemple), les territoires ruraux du centre Bretagne connaissent une situation encore plus favorable en matière d'emploi (6 % de chômage sur la zone d'emploi de Loudéac, 7,1 % dans celle de Ploërmel, 7 % sur celle de Pontivy).

Cette situation a une conséquence pour les entreprises, la relative difficulté à recruter, notamment dans des postes techniques dans le secteur de l'agro-alimentaire (le poste de conducteur de ligne a été cité plusieurs fois dans les ateliers locaux).

(15) http://bretagne.directe.gouv.fr/sites/bretagne.directe.gouv.fr/IMG/pdf/le_taux_de_chomage_t1_-_2019_.pdf

2 Améliorer l'accès à l'emploi

→ Les Orientations

→ ORIENTATION N° 3

Pour favoriser l'insertion de tous les habitants des territoires et répondre aux besoins de recrutement des entreprises, développer un appui aux dispositifs coordonnés en faveur de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou des publics spécifiques

De manière opérationnelle, il serait possible :

- De mener une série de réflexions/actions avec l'ensemble des entreprises partenaires sur la levée des freins à l'emploi des publics fragiles vers les secteurs qui recrutent (agro-alimentaires, mais aussi services à la personne, en lien avec le conseil départemental, la CCI, les services sociaux et les entreprises du secteur) pour anticiper les besoins actuels et à venir.
- De valoriser le travail des clubs d'entreprises dans le cadre des dispositifs publics (plan 10 000 entreprises, PaQte) sur le sujet et en soutenant les appels à projets, sur le territoire.
- De soutenir les initiatives innovantes du type des « territoires zéro chômeurs de longue durée » afin de rapprocher publics éloignés de l'emploi, et/ou des actions avec les équipes du pôle emploi et des missions locales du territoire, en lien avec les entreprises. La condition de réussite est bien évidemment une appréhension des spécificités des territoires ruraux. La contribution des entreprises se situant alors dans l'évaluation des activités envisagées, en les inscrivant dans un modèle pérenne et robuste économiquement afin d'apporter une réelle valeur ajoutée économique au territoire.
- Favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors par un programme dédié en faveur des demandeurs d'emplois et un accompagnement des entreprises sur le changement de leurs pratiques RH
- Favoriser l'intégration socio-professionnelle des personnes primo-arrivantes par le déploiement d'un accompagnement global sur le territoire pour favoriser leur intégration dans les zones et les secteurs qui recrutent.

→ ORIENTATION N° 4

Pour répondre aux besoins de recrutement des employeurs, favoriser le recrutement de salariés venant d'autres régions, en complément des actions des acteurs publics et privés

De manière opérationnelle, il serait possible :

- De soutenir les initiatives d'acteurs publics et privés en faveur de la mobilité géographique des salariés en partageant les actions de valorisation des atouts des territoires ruraux qui recrutent.
- De proposer des partenariats innovants entre les secteurs qui recrutent en centre-bretagne et des territoires disposant de taux de chômage plus élevés pour favoriser la mobilité géographique, par exemple via un dispositif de jumelage.
- De mutualiser les actions de recrutement dans les salons dédiés à cette question dans les métropoles parisiennes, lyonnaises... en éditant un guide dédié à l'accueil des nouveaux arrivants sur les territoires qui recrutent, en lien avec les entreprises et collectivités concernées.

La question de la coordination de telles initiatives de pose évidemment, car au-delà de la volonté des différents acteurs, il s'agit de fédérer les énergies pour générer une véritable synergie.

3

**Mieux orienter
les jeunes
en milieu rural pour
les accompagner
vers l'emploi durant
leur parcours
professionnel**

3 Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel

→ Contexte & périmètre

La question de la formation est régulièrement présente dans l'actualité puisqu'elle représente l'une des clés de l'insertion professionnelle. Elle concerne toutes les classes d'âges.

Dès la fin du collège, les premiers contacts avec l'univers professionnel

Si la question de l'orientation peut se poser dès la 4^{ème}, les stages de 3^{ème} constituent les premiers contacts avec l'univers professionnel : jusque-là soutenus par l'État uniquement dans les collèges REP et REP + ce dispositif est en passe de s'élargir vers les territoires ruraux. Le Premier Ministre, le 20 septembre 2019 devant le congrès de l'Association des Maires Ruraux de France a indiqué vouloir ouvrir aux zones de revitalisation rurale ;

L'apprentissage, un passeport vers l'emploi

L'apprentissage, temps de formation dans l'emploi dont les conseils régionaux ont récupéré la compétence et qui touche les entreprises à la fois en termes de contribution via la taxe d'apprentissage, que de ressources avec la formation de potentiels futurs collaborateurs ;

Les entreprises plébiscitent ce dispositif tout en étant attentives à la nécessité de ne pas le complexifier de manière trop importante, afin de le rendre opérant, de manière fluide, pour faciliter les recrutements et en faire un véritable levier d'accès à l'emploi.

Ce sujet est l'une des priorités de l'État dans le cadre du programme #1jeune1solution lancé à l'été 2020 dans le cadre du plan France Relance.

Les filières professionnelles, passerelles vers l'emploi

Les filières professionnelles, extrêmement nombreuses à la fois dans les lycées de l'éducation nationale mais également dans l'enseignement agricole permettent d'établir un lien rapide entre l'éducation et le monde du travail.

À noter que l'enseignement agricole, présent à la fois par le biais d'établissements publics et d'établissements privés possède cinq missions dont trois qui sont susceptibles de permettre de faire le lien avec l'engagement des entreprises sur leur territoire.

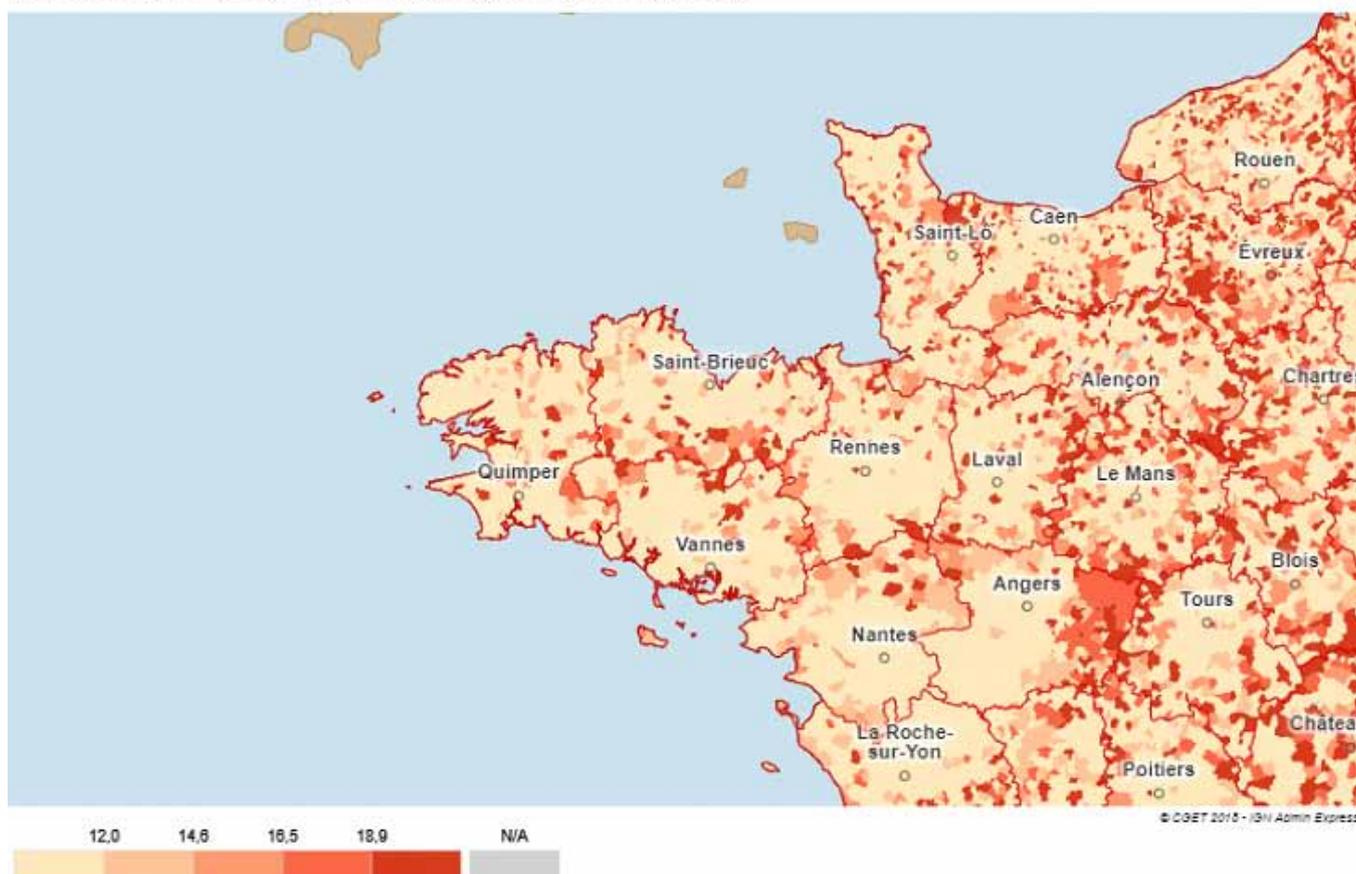
- Ils assurent une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- Ils participent à l'animation et au développement des territoires ;
- Ils contribuent à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des jeunes et à l'insertion sociale et professionnelle des adultes ;
- Ils contribuent aux activités de développement, d'expérimentation et d'innovation agricoles et agroalimentaires ;
- Ils participent à des actions de coopération internationale, notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, apprentis, étudiants, stagiaires et enseignants.

Cette question de la formation est essentielle et peut aussi être orientée, par le biais de la question du développement des territoires ruraux, vers le sujet de l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire. On peut voir ci-dessous que la proportion de jeunes décrocheurs est plus importantes dans les marges rurales des différents départements de l'Ouest.

3 Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel

→ Carte

Part des 20-24 ans sans diplôme, 2016 (%) - Source : Insee, RP 2006-2011-2016



3 Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel

→ Actualité

La question de l'orientation et de l'information en matière de formation

Les échanges avec les différentes parties prenantes permettent de montrer que, pour les territoires ruraux, un autre facteur entre en compte, au-delà de la seule formation initiale : c'est le choix de rester ou non « au pays » ou au contraire de le quitter pour aller vers d'autres territoires paraissant plus attractifs.

La question de l'orientation et de la qualité de celle-ci se pose avec le sujet de l'information à donner aux jeunes

- Pour ceux dont le souhait est de rester sur place, il sera important de les informer sur les métiers qui recrutent sur le bassin d'emploi ;
- Pour ceux qui veulent partir, c'est l'accompagnement vers la formation et/ou le lien avec le « territoire d'accueil » qui va devenir fondamental.

Par ailleurs, la réforme de la formation continue et la mise en place des OPCO sont, à ce stade, peu compris par les acteurs du territoire et posent un enjeu d'accès à la formation pour les salariés tout au long de leur parcours professionnel.

3 Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel

→ Actions partagées dans les ateliers

Aujourd'hui, on évoque beaucoup la question des stages de 3ème dans les QPV. Il semble primordial d'organiser une dynamique de mobilisation des entreprises autour de cette notion au sein des secteurs ruraux également.

Comment amener l'information sur les filières qui recrutent en zones rurales ?

L'objectif est là de « réconcilier les territoires avec les filières clés employeuses au plus près des bassins de vie peu densément peuplés.

La sensibilisation des entreprises (y compris TPE/PME) en zones rurales à agir autour des filières et des métiers. Un exemple clé serait l'appui aux opérations de valorisation des métiers agricoles que mènent des associations telles que « Agriculteurs de Bretagne », dont la vocation est d'accompagner les prises de paroles des exploitants, et d'organiser différentes manifestations (portes ouvertes de fermes, expositions lors de salons...) afin d'améliorer l'image de l'agriculture bretonne.

Comment amener l'information sur les filières pénuriques, pour amener plus de jeunes vers ces métiers ?

On citera là l'exemple des cursus de sensibilisation aux métiers du numérique, qui présentent des débouchés importants en matière d'emploi, particulièrement pour les entreprises désireuses d'attirer des talents féminins au sein de leurs équipes, pour équilibrer les relations et capitaliser sur les forces d'équipes mixtes.

3 Mieux orienter les jeunes en milieu rural pour les accompagner vers l'emploi durant leur parcours professionnel

→ Les Orientations

Ce type d'initiatives pourrait être facilité et soutenu par les financeurs départementaux et régionaux, qui peuvent largement compter sur l'investissement temps et humain des entreprises qui ont compris leur intérêt à agir sur de telles opérations, leur ouvrant de nouvelles perspectives de sourcing.

→ ORIENTATION N° 5

Renforcer les dispositifs d'orientation pour les jeunes, en lien avec les CIO et les autres acteurs de l'orientation pour favoriser l'accès vers le premier emploi

De manière opérationnelle, il serait possible en coordination avec les clubs entreprises des territoires notamment de :

- D'aider à l'adaptation des dispositifs jusque-là mis en place en REP et REP+ pour renforcer l'accompagnement de stage de 3^{ème} en milieu rural ;
- De valoriser les secteurs qui recrutent, en lien avec les actions du CIO, pour mieux faire connaître ces métiers et l'évolution de ceux-ci, notamment pour les secteurs en tension.
- De soutenir les dispositifs favorisant les logements des apprentis à proximité de leur lieu de travail, afin de favoriser leur engagement jusqu'au bout de leur temps d'apprentissage ;
- De soutenir des dispositifs communs entre les entreprises et les acteurs de la formation professionnelle en milieu rural (ex IPF3A en Bretagne) pour permettre l'orientation individualisée des jeunes, en fonction de leurs aspirations.
- Développer l'ambition scolaire dans le Nord du département du Morbihan avec notamment l'idée de développer les actions d'information à l'orientation dans le cadre du parcours avenir au sein des établissements en variant les modalités et les supports de ces actions.

→ ORIENTATION N° 6

Favoriser la formation tout au long de la vie, pour répondre aux besoins des entreprises

De manière opérationnelle, il serait possible :

- De développer, en lien avec les acteurs de la formation continue des ateliers de sensibilisation à la réforme de la formation professionnelle pour sensibiliser entreprises et salariés sur le sujet ;
- D'accompagner les actions des acteurs publics sur le sujet, notamment dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public ;
- De soutenir, en lien avec les entreprises et en lien avec la DIRECCTE ainsi que les acteurs de la formation professionnelle, un centre de formation inter-entreprises pour accompagner les salariés souhaitant intégrer des secteurs en tension.

On notera ici l'intérêt du dispositif « Territoire apprenant » en cours de réflexion sur le département du Morbihan.

4



**Développer
les solutions
de mobilités
et lutter contre
l'isolement**

4 Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement

→ Contexte & périmètre

Un enjeu en matière de trajet domicile-travail

D'après l'Union Routière de France (URF), 90 % des ménages vivant dans des communes de moins de 5000 habitants possèdent une voiture. 50 % de ces ménages sont équipés d'une 2^{ème} voiture.

Le rapport relatif à l'agenda rural du Gouvernement du mois de juillet 2019⁽¹⁶⁾ note que les ménages ruraux consacrent en moyenne 21 % de leur budget aux frais de transports, dont l'achat de véhicule et les frais d'utilisation fréquente constituent 90 % du budget total.

L'augmentation du temps domicile/travail, qui est en évolution globale sur l'ensemble du territoire impacte donc tout particulièrement les habitants des zones péri-urbaines et rurales.

Pour répondre à cette problématique, la loi d'orientation des mobilités vise à lutter contre la dépendance à la voiture individuelle et à déployer des services de mobilités dans les territoires à faible densité en augmentant les investissements de l'État dans les infrastructures de mobilités.

Elle cherche également à favoriser la diffusion de données en open data pour informer les habitants sur leurs options de mobilités et encourage les mobilités permettant de contribuer à la protection de l'environnement via un « forfait mobilité durable » dans les entreprises.

Enfin, la loi énonce l'essaimage de plateformes de mobilité, à l'échelle départementale, à la fois dans un but d'information des habitants mais également pour favoriser les complémentarités entre modes de transport, sur la base d'initiatives antérieures.

Bretagne, Normandie et Ile de France : les régions où le trajet domicile-travail est le plus long. À l'inverse, dans les régions de l'est de la France, les temps de trajet sont nettement plus courts.



Un élément indispensable à la lutte contre l'isolement en milieu rural

Selon l'ANCT⁽¹⁷⁾, « une personne en insertion sur deux a déjà refusé un emploi ou une formation pour des raisons de mobilité ».

En zones rurales et de montagne, cet élément est extrêmement prégnant pour suivre une formation, développer une activité ou accéder à un emploi. De nombreux établissements scolaires en milieu rural sont ainsi dotés d'un internat.

Des solutions de mobilités se sont développées sur les territoires. Ils peuvent être de deux ordres :

Un outil de mobilité global : quelques exemples concrets

FACE Calais lance un tarif social pour favoriser les mobilités sur les Hauts-de-France

Promotion du « court-voiturage » dans la commune rurale de Vouziers : collaboration du centre social de la ville avec la société coopérative « Zéro Pouce » (service d'autostop) afin de développer un réseau de covoiturage journalier au sein et autour de la commune.

La mairie d'Ayen (Corrèze) a mis en place, en lien avec la SNCF, un système de co-voiturage basé sur une monnaie locale, permettant à la fois aux habitants de se déplacer et aux commerces de proximité de poursuivre leurs activités, dans une commune de moins de 900 habitants.

Des services itinérants

Depuis des années, les lieux de médiation sociale s'interrogent sur la meilleure manière de délivrer un service aux habitants. La médiation postée (= sur le lieu de médiation) reste la norme mais plusieurs acteurs délivrent d'ores et déjà des services itinérants, comme le point services aux particuliers Interfaces dans le Nord.

Ce service itinérant peut être incarné physiquement par un camion dans lequel les habitants sont accueillis, c'est par exemple le cas dans le nord de l'Aisne, ou via un service plus léger, dans lequel les agents se déplacent dans des lieux fixes déjà connus par les habitants, comme les mairies, les centres sociaux... C'est le cas par exemple à Villars-sur-Var (Alpes-Maritimes) ou à Nérac (Lot-et-Garonne) : <https://www.dailymotion.com/video/x3xqv5g>

(16) https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/Rapport_Mission-ruralite_juillet-2019.pdf

(17) En Bref, plateformes de mobilité : un levier pour faciliter l'accès à l'emploi et l'insertion sociale, mars 2016

4 Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement

→ Actualité

Un enjeu d'information sur les offres existantes pour tous les publics, et en particulier pour les plus isolés

Des plateformes de mobilités

Le laboratoire des mobilités inclusives définit la notion de « mobilité inclusive » comme une forme de mobilité ayant objectif de satisfaire le bien commun en donnant au plus grand nombre l'accès aux biens et services essentiels (emploi, services, éducation, loisirs, santé).

La notion d'information sur les offres de mobilités existantes est un élément constitutif du « droit à la mobilité » induit par cette notion. C'est cette idée qui a lancé la démarche France mobilités, plateforme déployée par le Ministère de la transition écologique et solidaire pour partager les initiatives prises en matière de mobilités. C'est également ce qui a conduit la loi d'orientation des mobilités à mettre en place des plateformes de mobilités.

Présentation des plateformes de mobilités⁽¹⁸⁾

Les plateformes de mobilité sont des structures proposant aux personnes ayant des difficultés de déplacements d'ordre physique, économique, cognitif ou culturel, des actions d'information et d'accompagnement individuel leur permettant de devenir autonomes.

Les besoins des habitants sont appréhendés dans leur globalité, en intégrant l'ensemble de la chaîne de déplacements, pour organiser de manière optimale les différents modes de transport et services à la mobilité ainsi que les actions d'accompagnement: information, diagnostic mobilité, formation à la mobilité, auto-école sociale, vélo-école, prêt de véhicules, location à bas prix, garage solidaire, transport micro-collectif, auto-partage... Il est également essentiel de lever les freins psychologiques à la mobilité pour permettre à chacun d'accepter de sortir de son environnement immédiat.

Les plateformes peuvent soit mettre en place elles-mêmes ces services, soit coordonner plusieurs acteurs de la mobilité intervenant sur un même territoire, soit opter pour un fonctionnement mixte. Elles peuvent également se constituer sous la forme de société coopérative d'intérêt collectif (Scic). Il n'existe pas à ce jour de statut juridique particulier, ni de réglementation spécifique à cette activité. Le portage des plateformes de mobilité peut être exercé par :

- Des associations seules ou en collectif qui appartiennent le plus souvent au champ de l'économie sociale et solidaire (ESS) ;
- Des services des collectivités territoriales et de leurs groupements (départements, agglomérations, communes, autorités organisatrices de la mobilité, centres communaux d'action sociale...);
- Des structures du service public de l'emploi et de l'insertion telles que les agences de Pôle emploi, les maisons de l'emploi, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi, les missions locales ;
- Des structures de l'insertion par l'activité économique (IAE) telles que les associations intermédiaires, les régies de quartier, les entreprises d'insertion ;
- Des structures sociales.

Les actions proposées, les territoires couverts et les publics accueillis (personnes en recherche d'emploi, en retour à l'emploi, en insertion, personnes âgées...) dépendent largement du mode de pilotage retenu et des sources de financement mobilisées.

(18) https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-16-cget-03-2016_0.pdf



4 Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement

→ Actualité

Un enjeu d'information sur les offres existantes pour tous les publics, et en particuliers pour les plus isolés

→ Les offres de démobilité, pour pallier autrement les difficultés de transports

Le télétravail s'inscrit dans une démarche d'amélioration de l'organisation du travail et s'appuie sur les technologies numériques. Il s'agit d'un travail effectué hors des locaux de l'employeur de façon régulière et volontaire⁽¹⁹⁾.

Selon le site teletravailler.fr mis en œuvre dans le cadre du plan national de déploiement du télétravail, en France, cette notion désigne une organisation du travail qui consiste pour le télétravailleur :

- À exercer, de façon régulière et volontaire, un travail qui aurait pu être effectué dans les locaux de l'employeur, hors de ces locaux ;
- En utilisant les technologies de l'information et de la communication (ordinateurs fixes et portables, Internet, téléphonie mobile, tablette, etc).

Par ailleurs, il existe d'autres modes de travail à distance (rapport Mettling, 2015) qui n'entrent pas dans la définition du télétravail (télétravail en bureau satellite, ou les télécentres internes, qui relèvent d'un seul et même employeur, le « télémanagement », par lequel des salariés travaillent sur un site de l'entreprise, sans présence physique permanente d'un manager sur le site, le télétravail occasionnel qui répond à des situations inhabituelles ou des situations d'urgence, etc).

En zones rurales, ces espaces de télétravail sont à la fois des lieux favorisant le maintien en proximité des salariés qui devraient dans un autre cas utiliser un moyen de transport. Ils sont également une opportunité pour développer d'autres services.

Ainsi Saint Lambert la Potherie, commune de 2800 habitants, va tester le télétravail pour certains de ses agents, à la fois avec un objectif d'amélioration des conditions de travail, mais également de développement durable avec la réduction des déplacements.

Un enjeu fondamental, lutter contre les freins à la mobilité et donc contre les situations d'isolement

Il est possible de caractériser types de freins à la mobilité :

- Son coût avec l'augmentation régulière des trajets domicile travail, évoqué précédemment mais également le coût du permis de conduire et de l'achat/entretien d'un véhicule sont les premiers freins identifiés sur les difficultés de mobilité en milieu rural. Le déplacement en voiture reste en effet le principal outil de déplacement des habitants des territoires ruraux et pèse donc largement dans les difficultés identifiées.
- De freins financiers périphériques à la mobilité, comme l'acquisition d'un bien immobilier qui peut traduire à la fois un choix d'installation dans un territoire rural mais également une relégation spatiale en dehors des zones d'activités urbaines et induire alors un sentiment d'exclusion fort pour les habitants concernés. Les difficultés de mobilité s'ajoutent alors au déficit de services (par exemple de garde d'enfants, ou à des besoins de la vie quotidienne), à des difficultés face à l'emploi... La question de l'adaptation des horaires des transports collectifs aux contraintes de la vie professionnelle est également un enjeu fort pour la mobilité des salariés.
- Des freins psychologiques à la mobilité, qui sont dus à la fois aux situations de précarités existantes dans les territoires ruraux, au manque d'informations sur les aides et solutions disponibles, mais également à la difficulté pour les acteurs publics et privés d'identifier précisément les situations d'isolement importants, notamment pour les publics seniors.

(19) <http://www.teletravailler.fr/le-teletravail/quest-ce-que-cest/le-teletravail-cest-quoi>

4 Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement

→ Carte

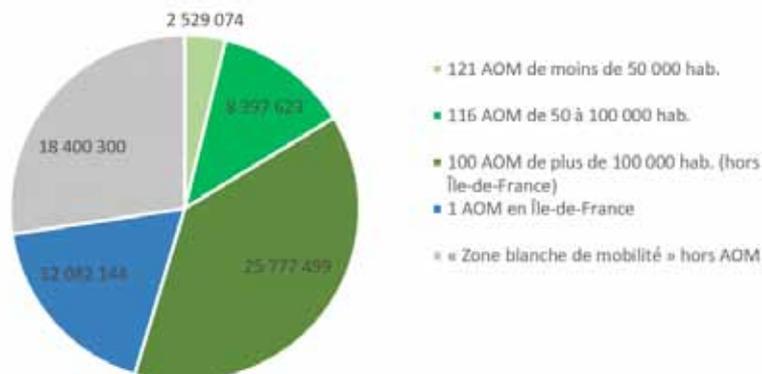
Les zones blanches de mobilité
<https://www.cerema.fr/fr/actualites/zones-blanches-mobilite-quoi-s-agit-il>

Ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) au 1er janvier 2018 



Source : Cerema au 30/07/2018

Répartition de la population française selon la couverture par des AOM



4 Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement

➔ Actions partagées dans les ateliers

Lors des ateliers locaux, la question des mobilités a été évoquée autour d'un double enjeu :

- La méconnaissance de l'ensemble des dispositifs existants sur le sujet, développés par des acteurs publics et privés, localement et nationalement
- La difficulté pour les initiatives locales de disposer d'un modèle économique stable dès lors qu'ils ne sont plus soutenus par les acteurs publics semble être un sujet récurrent dans les exemples recueillis sur notre territoire.

Il s'agit là souvent de solutions expérimentales, dont le modèle économique reste à établir, mais qui devaient faire l'objet d'observations attentives et de partage pour en retirer un retour d'expérience utile au collectif.

4 Développer les solutions de mobilités et lutter contre l'isolement

➔ Les Orientations

L'enjeu essentiel est là de lever les freins à la mobilité en tant que sources potentielles d'isolement social pour des raisons de « non-accès » à l'emploi et aux services.

➔ ORIENTATION N° 7

Au niveau départemental, contribuer à développer, en lien avec les acteurs publics, des plateformes de mobilité incluant les entreprises dans leur gouvernance.

De manière opérationnelle, il serait possible, pour les différents acteurs, publics et privés, de s'allier pour :

- Soutenir une campagne d'information des habitants sur leurs offres de mobilité via la plateforme départementale ;
- Contribuer à la mobilisation des entreprises pour développer, en partenariat avec la plateforme départementale de mobilité, des expérimentations basées sur des actions existantes (= travail sur les horaires des bus scolaires pour permettre aux salariés de les emprunter) ou à définir pour desservir au mieux les territoires ruraux, par exemple un service de transports financé collectivement par les entreprises d'une zone d'activité ;
- Développer des offres de transports partagées (co-voiturage,) en impliquant les collaborateurs de plusieurs entreprises.

➔ ORIENTATION N° 8

Au niveau local, soutenir toutes les offres pour favoriser la thématique de la mobilité des salariés

De manière opérationnelle, il serait possible :

- De mettre en place, sur le modèle de ce qui est expérimenté par FACE Calais, un chèque mobilité sur les territoires ruraux
- De soutenir les structures de médiation visant à lever les freins à la mobilité
- Pour les entreprises qui le souhaitent, de développer les possibilités de télétravail, en lien avec les lieux existants sur le territoire, à proximité des lieux de vie des salariés, en proposant à des clubs d'entreprises d'assurer l'accompagnement de la transition sur l'aspect RH.

Toutes les initiatives participant du partage des expériences issues du télétravail opéré « de manière forcée » et dans des conditions dégradées (avec présence d'enfants en bas âge au domicile) pendant la période de confinement sont contributives à la détermination des conditions optimales du déploiement de dispositif de télétravail responsables et pérennes. Il conviendrait de favoriser la différence des bonnes pratiques et des retours d'expériences issues de cette expérimentation atypique.

5



**Accompagner
les publics
face à la
dématérialisation**

5 Accompagner les publics face à la dématérialisation

→ Contexte & périmètre

Chaque année, l'ARCEP⁽²⁰⁾, le CGE⁽²¹⁾ et l'Agence du Numérique⁽²²⁾ publient un baromètre du numérique qui permet de constater les évolutions relatives aux habitudes d'utilisation des outils numériques par les français.

Il confirme des tendances déjà identifiées les années précédentes, comme l'utilisation quasi-totale des téléphones portables (94% de la population en est équipée) avec un taux de plus en plus élevé d'utilisation des applications et messageries instantanées accessibles sur les smartphones.

Toutefois, cette utilisation massive des outils numériques, ne doit pas masquer le fait que 14% de la population n'accède pas encore à internet fixe et 25% déclarent une qualité insuffisante pour visionner un contenu audiovisuel en téléchargement ou streaming.

L'accès au numérique, et les difficultés identifiées notamment dans les territoires ruraux est d'autant plus handicapant qu'il est perçu par ceux qui y ont accès comme une chance pour la création artistique (66%), l'emploi (70%) et la formation et l'éducation (70%).

On a pu mesurer pendant la période COVID, l'importance de ces outils par exemple, dans les dispositifs de continuité éducative mis en place par les établissements scolaires. Et constater que cette inégalité d'accès a nécessairement eu des impacts par exemple sur les décrochages scolaires temporaires ou définitifs intervenu pendant la période.

Son accès, mais également la capacité des citoyens à utiliser les services en ligne est devenu indispensables du fait de l'objectif gouvernemental de dématérialisation de l'ensemble des services publics d'ici à 2022.

Cette action bouleverse également le rapport État/usagers et 37% de ces derniers jugent que leurs relations avec l'administration se sont complexifiées ces dernières années.

Pour les territoires ruraux, dématérialisation des services rime également souvent avec fermeture de services physiques, qu'ils soient publics ou privés.

Enfin la dématérialisation bouleverse aussi les modes de consommation, ce qui fragilise parfois les commerces de proximité, associés à d'autres mouvements déjà plus anciens, comme le développement des zones commerciales situées hors des centres des communes.

Un chiffre demeure essentiel pour appréhender les enjeux de la transition numérique en cours: 20% des français indiquent avoir des difficultés à utiliser les outils numériques. Cette tendance est importante parce qu'elle crée une fracture sociale croissante entre une en partie de la population toujours plus connectée et en demande de nouveautés et d'outils de plus en plus performants, et une frange importante de la population qui décroche et se retrouve en situation d'exclusion sur ce sujet.

En milieu rural, s'ajoute un élément déterminant qui accroît les difficultés d'accès aux services: la difficulté à faire part de ses difficultés dans un environnement où tout le monde se connaît. Il est donc indispensable de développer des lieux « neutres » en ce sens où ils ne sont pas étiquetés « publics en difficulté » ce qui aura pour conséquence de limiter leur fréquentation par ceux qui en ont pourtant le plus besoin.

Enfin, la transition numérique en cours ramène sur la scène un sujet peu évoqué récemment, qui est celui de l'illettrisme. Il s'agit dans ce cas d'un double handicap puisqu'il ne permet ni d'accéder à l'écrit « papier », ni à celui « en ligne ». Il accentue ainsi l'isolement des personnes concernées.

(20) Agence de régulation des communications électroniques et des postes

(21) Le Conseil Général pour l'Économie

(22) <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/nos-publications-chiffrees/numerique/le-barometre-du-numerique.html>

5 Accompagner les publics face à la dématérialisation

→ Actualité

Le développement d'offres de médiation numérique et sociale à destination des territoires ruraux

La mutualisation des services comme réponse au retrait de l'offre de services physique sur les territoires ruraux

Pour l'État et les collectivités, l'enjeu de l'accès aux services a pendant longtemps été considéré comme une question d'équipement. Pour mesurer la qualité de l'accès aux services sur un territoire, il fallait mesurer le nombre de points de contact de services publics sur une zone donnée.

Or les réductions progressives de la présence de points de contact de services publics et la dématérialisation progressive de certains d'entre eux (ex : les impôts ou le service de cartes grises pour les véhicules) peuvent donner le sentiment d'un retrait progressif des services publics des territoires, en particulier dans les territoires ruraux.

De même, de nombreuses communes déplorent la fermeture du « dernier commerce » permettant de maintenir une activité dans la commune et d'en faire un lieu d'échanges et de convivialité pour les habitants.

C'est en réaction à cette question que Vanik Berberian, Président de l'Association des Maires Ruraux de France, a appelé lors du Grand Débat National à la réouverture de cafés dans les territoires ruraux.

Les récents travaux de l'observatoire des territoires du CGET montrent que la question des services se pose non pas tant en termes d'équipement qu'en terme de niveau de services.

Pour illustrer cela, il est possible de prendre l'exemple de certains hôpitaux maintenus en milieu rural mais qui ne délivrent parfois plus qu'un service de gérontologie. D'un point de vue du « point de contact » le service est maintenu, mais en réalité, les familles doivent parcourir une distance beaucoup plus longue pour accéder à un service de maternité ou d'urgence.

C'est dans ce cadre que les collectivités ont cherché à développer des solutions mutualisées d'accès aux services, combinées avec des outils de médiation numérique pour accompagner les publics dans la transition en cours.

On a ainsi vu se développer des espaces publics numériques, des points emploi, des labellisations régionales (les espaces régionaux internet citoyens en région PACA, par exemple) portés souvent par des réseaux associatifs.

Les entreprises ont également vu tout l'intérêt de développer des réseaux de médiation sociale et numérique pour accompagner les publics les plus en difficulté face à l'utilisation de leurs services, ou en situation de précarité et qu'il était donc nécessaire d'accompagner sur un parcours individualisé. C'est ainsi que sont nés les points services aux particuliers (PSP) rattachés à FACE, les points d'accueil du réseau Familles rurales ou encore les points d'information et de médiation multiservices (PIMMS).

À partir de 2006, avec le dispositif des relais services public, l'État prend le pari de labelliser des structures existantes, portées par des collectivités ou des associations et qui partagent un minimum de normes de fonctionnement en commun, basées sur un cahier des charges⁽²³⁾. Cette labellisation ouvre le droit à un financement de l'État, qui prend en charge une partie des frais de fonctionnement de chacune des structures, très largement situées en milieu rural.

(23) http://www.allier.gouv.fr/IMG/pdf/RSP_cahier_des_charges_cle751177.pdf



5 Accompagner les publics face à la dématérialisation

→ Actualité

Le développement d'offres de médiation numérique et sociale à destination des territoires ruraux

→ C'est ce principe qui perdure depuis 2015 quand les 460 premiers relais services publics sont transformés en Maisons de services au public (MSAP), inscrites dans la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE). Le changement dans ce dispositif, outre l'objectif de passage à 1000 lieux en 3 ans, porte surtout sur deux aspects :

- L'intégration d'un premier acteur privé dans les porteurs de structures locales : le groupe La Poste propose alors de transformer 500 de ses bureaux de Poste ruraux en MSAP pour augmenter leur fréquentation grâce à la mutualisation de services ;
- La participation financière de 7 opérateurs de services pour le fonctionnement de ces lieux (Pôle Emploi, CNAF, CNAMTS, CNAV, GRDF, La Poste, CCMSA).

Début 2019 on dénombrait plus de 1300 MSAP, qui s'ajoutent à plusieurs milliers d'autres espaces numériques ou de médiation sociale.

Ces lieux viennent également compléter les divers tiers-lieux qui se sont développés sur le territoire et qui ont été recensés dans un rapport de la fondation travailler autrement intitulé « **Mission Coworking : Faire ensemble pour mieux vivre ensemble** »⁽²⁴⁾.

Le gouvernement a délivré une nouvelle labellisation à une partie de ces structures, sous le label Maisons France Services⁽²⁵⁾ au travers d'un nouveau cahier des charges, plus normé, afin de tenter de garantir un niveau de services équivalent sur toutes ces structures et en y intégrant davantage de services de l'État (notamment les impôts). L'État a également prévu un soutien à la mise en place de tiers lieux au travers de 300 « fabriques de territoires ».⁽²⁶⁾

Une volonté de mieux observer l'évolution des situations locales

L'État et les collectivités ont bien identifié le fait que c'est le retrait combiné de plusieurs services sur un même territoire⁽²⁷⁾ qui instaure le sentiment de relégation des habitants, et la fragilisation des publics déjà en situation d'exclusion.

Les pouvoirs publics ont donc proposé plusieurs types de plans :

- Les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public co-signés par le préfet de département et le président du conseil départemental visent à poser un diagnostic sur l'offre de services publics et privés, marchand et non marchands sur un territoire pour lui apporter des réponses via un plan d'actions sur 6 ans ;
- Le gouvernement actuel a annoncé également une volonté de mettre en place des stratégies départementales d'inclusion numérique appuyées sur une stratégie nationale portée par l'Agence du Numérique ;
- La Banque des territoires porte aussi le développement de « hubs France connectée », chargés d'accélérer le développement d'une offre de médiation numérique sur tout le territoire⁽²⁷⁾.

D'autres dispositifs fonctionnent également (les tiers lieux, les chèques APTIC, le dispositif « Aidants connect », les événements Numériques en Commun ou le travail mené par Emmaüs Connect...) pour accompagner le développement d'offres d'appui au grand public.

Par ailleurs, l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme porte également des dispositifs pour partager des bonnes pratiques.

(24) <https://www.fondation-travailler-autrement.org/2019/06/25/suite-aux-recommandations-de-la-mission-coworking-letat-sengage-en-faveur-des-tiers-lieux-dans-les-territoires/>

(25) https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/labellisations-france-services_01012020.pdf

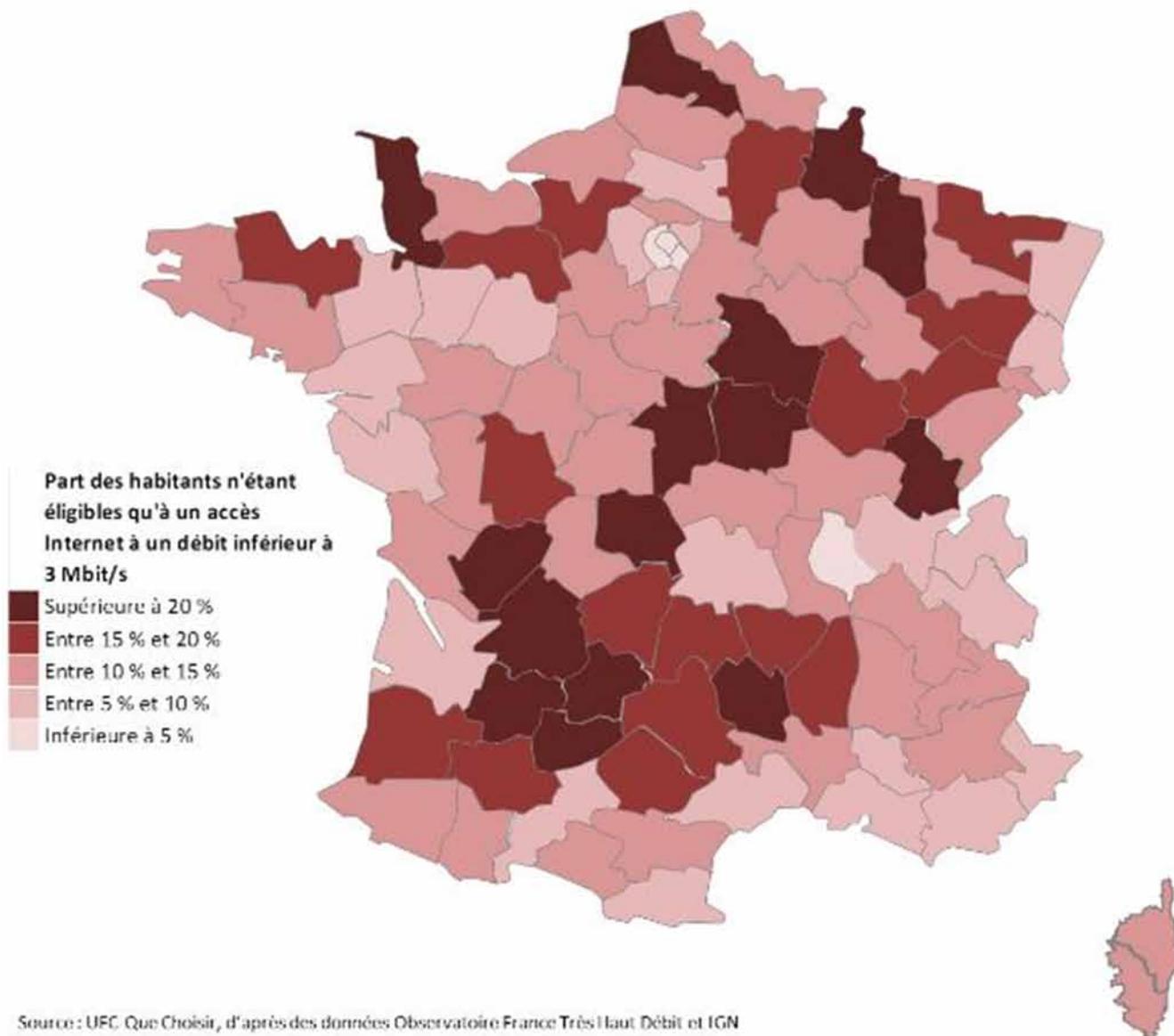
(26) <https://www.cget.gouv.fr/actualites/lancement-de-l-ami-pour-les-300-fabriques-de-territoires>

(27) <https://www.caissedesdepots.fr/hubs-france-connectee>

5 Accompagner les publics face à la dématérialisation

→ Carte

Carte de France de l'accès de mauvaise qualité à Internet



5 Accompagner les publics face à la dématérialisation

→ Actions partagées dans les ateliers

Les échanges avec les acteurs locaux ont permis de faire émerger deux éléments principaux :

- La question de la dématérialisation est un enjeu externe mais également interne aux entreprises avec un besoin de formation mais aussi d'identification et d'accompagnement des salariés en difficulté. Cette difficulté face aux usages du numérique s'ajoute également à une autre difficulté, plus diffuse, celle de l'illettrisme. L'ensemble des entreprises interrogées a ainsi confirmé que l'accompagnement à la sortie de l'illettrisme participait de la lutte contre l'exclusion, contribuant ainsi à la réduction de la fracture sociale ressentie.
- Les échanges ont ainsi permis de montrer l'existence de nombreux lieux dédiés à l'accompagnement vers les outils numériques dans le Centre Bretagne (19 Maisons de services au public dont quatre portées par La Poste, 5 d'entre elles sont d'ores et déjà labellisées Maisons France Services), un réseau d'espaces publics numériques accompagnés par Néo 56, ainsi que d'autres espaces thématiques. Dès lors, l'enjeu principal, au-delà de faire connaître ces lieux, pourrait être de créer des connexions avec les entreprises pour partager les expertises et développer des projets communs.

Ces initiatives ont parfois intérêt à être menées de manière interne à l'entreprise par des actions ou par l'accompagnement de l'entreprise vers des solutions portées par le monde associatif ou les pouvoirs publics.

5 Accompagner les publics face à la dématérialisation

→ Les Orientations

→ ORIENTATION N° 9

Soutenir la mise en place d'une stratégie départementale de l'inclusion numérique, en lien avec les initiatives nationales sur le sujet⁽²⁸⁾

De manière opérationnelle, il serait possible, pour les entreprises :

- De soutenir la mise en place, en lien avec les services de l'État, de réseaux territoriaux de lieux de médiation numérique, permettant de partager formations et bonnes pratiques.
- De faire le lien avec les entreprises volontaires pour faire de ces lieux neutres :
- Des espaces de services innovants pour les habitants, en lien avec les actions initiées par les acteurs publics (par exemple le laboratoire d'innovations publiques Ti Lab basé à Rennes et qui développe le projet #LabAccess en lien avec Askoria et la DRJSCS Bretagne sur la question de l'accès aux droits⁽²⁹⁾);
- Des acteurs de l'inclusion numérique dans les entreprises, via des formations dédiées, en partenariat.
- De créer un événement dédié à l'inclusion numérique et à l'illettrisme qui pourrait s'intégrer dans les journées « Numérique en commun » développés par le réseau national de la médiation numérique, la MedNum.

→ ORIENTATION N° 10

Identifier et accompagner les salariés en situation d'illettrisme ou d'illectronisme en entreprises

De manière opérationnelle, les engagements identifiés au niveau des entreprises sont :

- De développer des temps dédiés en inter-entreprises sur le sujet pour sensibiliser les services RH, accompagner les salariés volontaires et proposer aux entreprises qui le souhaitent de déployer des formations sur le sujet.
- De proposer aux salariés qui le souhaitent de valoriser, par le biais de mécénat de compétence auprès d'autres entreprises ou des acteurs de la médiation numérique sur leur territoire du temps d'accompagnement aux outils numérique.
- De soutenir les sensibilisations au numérique en lien avec le club FACE Morbihan pour permettre aux salariés souhaitant poursuivre leur apprentissage des outils numériques de développer leurs compétences.

(28) <https://societenumerique.gouv.fr/strategie-nationale-pour-un-numerique-inclusif/>

(29) <https://askoria.eu/index.php/actualites/636-acces-aux-droits-et-lutte-contre-le-non-recours-dans-un-contexte-de-dematerialisation>

6

**Accompagner
la santé sur
les territoires
en offrant
notamment
de nouvelles
approches
de prévention**

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Contexte & périmètre

La prévention santé, un enjeu partagé sur tous les territoires

La Haute Autorité de Santé définit la prévention santé de la manière suivante « La prévention consiste à éviter l'apparition, le développement ou l'aggravation de maladies ou d'incapacités ;

Sont classiquement distinguées la prévention primaire qui agit en amont de la maladie (ex : vaccination et action sur les facteurs de risque), la prévention secondaire qui agit à un stade précoce de son évolution (dépistages), et la prévention tertiaire qui agit sur les complications et les risques de récurrence⁽³⁰⁾. »

L'article L4121-2 du code du travail énonce 9 principes qui s'applique en matière de prévention santé au travail :

- Éviter les risques ;
- Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, [...] ainsi que ceux liés aux agissements sexistes [...];
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Ces 9 principes forment la base des dispositifs de santé-sécurité au travail et viennent s'ajouter aux enjeux de prévention santé existants en dehors de l'entreprises comme la lutte contre les addictions, la prévention des accidents de la vie courante (domestiques, scolaires, survenus à l'extérieur et/ou en vacances).

Pour le Ministère de la santé⁽³¹⁾, la prévention des accidents de la vie courante repose sur des actions sur les comportements, sur les produits et sur l'environnement. Plusieurs acteurs publics interviennent sur le sujet sur trois axes :

- L'approche « connaissance des accidents » par le Ministère de la santé en lien avec l'Institut de veille sanitaire (InVS)
- L'éducation pour la santé et la communication par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES)
- L'approche "produit" par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

En milieu rural, deux éléments peuvent être retenus pour développer des actions sur le sujet :

- La capacité à identifier les publics inscrits dans des situations à risques, du fait de la faible densité de population mais également de l'absence de saisine des services de prévention en amont de la dégradation d'une situation en matière de santé
- La nécessité de partager aussi largement que possible la présence et les missions des acteurs de la prévention santé, publics et privés, pour permettre aux habitants d'identifier facilement les solutions à leur disposition.

(30) https://www.has-sante.fr/jcms/c_410178/fr/prevention

(31) <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/risques-de-la-vie-courante/article/accidents-de-la-vie-courante>



6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Contexte & périmètre

→ Santé

Valérie Lévy-Jurin, présidente du réseau français des Villes-santé, lors de la Journée mondiale de la santé consacrée à l'urbanisation : « C'est la responsabilité des collectivités locales de faciliter la vie des gens [...] de façon à leur permettre de vivre dans la plénitude. Certes, la France dispose de l'un des meilleurs systèmes de santé au monde, mais les professionnels du soin ne peuvent agir seuls ».

La santé renvoie en effet à de multiples facteurs qui ne peuvent se résumer à l'action de soigner. Néanmoins, le Grand Débat National a fait de cet enjeu un élément majeur, notamment sur le sujet de la « désertification médicale » en milieu rural.

La territorialisation des services de santé est d'ores et déjà porté par le Ministère de la Santé et par les acteurs publics et privés du secteur. Depuis 1970, il existe une « planification sanitaire⁽³²⁾ » pour réguler l'offre et territorialiser des dispositifs de santé avec les schémas régionaux d'organisation sanitaire, qui ont progressivement intégré la question de la concertation entre les acteurs du champ de la santé au sens large : professionnels médicaux et sociaux, élus et usagers.

Pour le Ministère de la santé, il existe relativement peu de territoires à faible densité médicale : « 84 % de la population française réside dans une commune où exerce un médecin généraliste ; 99,9 % accède à un médecin généraliste en moins de 20 minutes.

En France, les problèmes d'accès aux soins sont avant tout le fait de territoires où une offre de soins est présente, mais s'avère insuffisante pour répondre à la demande de soins. Cela entraîne des difficultés à obtenir un rendez-vous, une charge de travail excessive pour les professionnels, des délais d'attente pour les patients...

L'approche retenue pour repérer les territoires à faible densité médicale consiste à considérer, pour chaque commune, le nombre moyen de consultations auxquelles les habitants peuvent avoir accès à moins de 20 minutes de chez eux, compte tenu de la densité de médecins et des besoins de soins des habitants dans leur commune et dans les communes avoisinantes. Ce critère permet d'arrêter qu'à moins de 2,5 consultations par habitant et par an*, 8,1 % de la population fait face à une situation de faible accessibilité (environ 9000 communes et 5,3 millions d'habitants).

Parmi ces situations de faible accessibilité, deux cas de figure peuvent être distingués :

- Des communes sous-denses et un territoire de vie-santé touché par un manque d'offre actuel ou prévisible à court terme ; dans ce cas, aider à l'installation de médecins dans le territoire s'avère nécessaire ;
- Des communes sous-denses mais un territoire qui ne connaît pas de déficit global ; pour ces habitants, les problèmes d'accessibilité sont des phénomènes localisés et non globaux : une offre de soins est présente. La réponse adaptée consiste à réorganiser la présence médicale au sein du territoire en utilisant d'autres leviers que les incitations à l'installation, comme les nouvelles technologies ou les coopérations entre professionnels de santé⁽³³⁾.

Deux éléments sont à noter pour les territoires ruraux :

- Du fait du départ des professionnels de santé à la retraite, la situation risque de s'aggraver dans les prochaines années. Ces territoires sont donc d'ores et déjà en situation de préparation face à une « désertification » à venir.
- Comme pour la prévention santé, l'offre de soins, qu'elle soit spécialisée ou mutualisée, nécessite d'être communiquée aux habitants pour leur permettre de s'orienter au mieux et de ne pas se concentrer sur des services d'urgence, souvent situés dans des communes urbaines et parfois déjà saturés.

(32) <https://www.irdes.fr/EspaceRecherche/DocumentsDeTravail/DT10TerritoireSanteApprRegion.pdf>

(33) https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/acces_aux_soins_dp_vdef_131017.pdf

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Contexte & périmètre

→ L'alimentation, un enjeu ancré dans les zones rurales

Les liens entre nutrition et santé sont de mieux en mieux connus, et le risque de développer de nombreuses maladies - cancer, maladies cardiovasculaires, obésité ou encore de diabète de type 2 - peut être réduit en suivant les recommandations nutritionnelles nationales.

Fondées sur de multiples études scientifiques, ces recommandations évoluent avec l'acquisition de nouvelles connaissances. Toutefois, les français sont encore trop peu nombreux à se les être appropriées, en particulier parmi les populations les moins favorisées

Des mesures permettant d'améliorer la qualité nutritionnelle et l'accessibilité (physique et économique) de l'offre alimentaire, ainsi qu'un environnement favorable à l'activité physique ont été recommandées par le Haut conseil de la Santé publique dans le cadre de la préparation du prochain programme national nutrition-santé.

Le Ministère de la Santé a édicté une série de 11 mesures sur le sujet⁽³⁴⁾ pour favoriser la diffusion d'informations au grand public en matière de sport-santé, de composition des plats et de sensibilisation des publics les plus fragiles, notamment les seniors sur le sujet.

Une partie de ce sujet se joue également au niveau européen. France Stratégie a publié en 2019 un rapport appelant à faire de la prochaine politique agricole commune un levier « vers une transition agro-écologique⁽³⁵⁾ » au regard notamment des impératifs de santé et d'alimentation (le « bien manger »).

La PAC est en effet un outil intéressant puisqu'elle vise non seulement à soutenir les agriculteurs dans la mise en œuvre de leur production, mais inclut également une part de financement dédié au « développement rural » (14,37 milliards d'euros en 2018⁽³⁶⁾) qui peut permettre de mobiliser des acteurs variés.

C'est ainsi que l'association Leader France développe une action de recherche sur les services en milieu rural : le projet ACCESS'R⁽³⁷⁾. Sans être lié à l'alimentation, ce projet montre que la PAC peut aussi être un vecteur de développement d'activités avec les habitants des territoires ruraux.

Les auteurs des mesures de l'agenda rural du gouvernement insistent d'ailleurs sur l'importance de « défendre auprès des institutions européennes le maintien d'un engagement politique et financier en faveur du développement rural et inviter les régions françaises à afficher la même priorité ».

(34) <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/priorite-prevention-les-mesures-phares-detaillees/article/la-sante-par-l-alimentation>

(35) <https://www.strategie.gouv.fr/publications/faire-de-politique-agricole-commune-un-levier-de-transition-agroecologique>

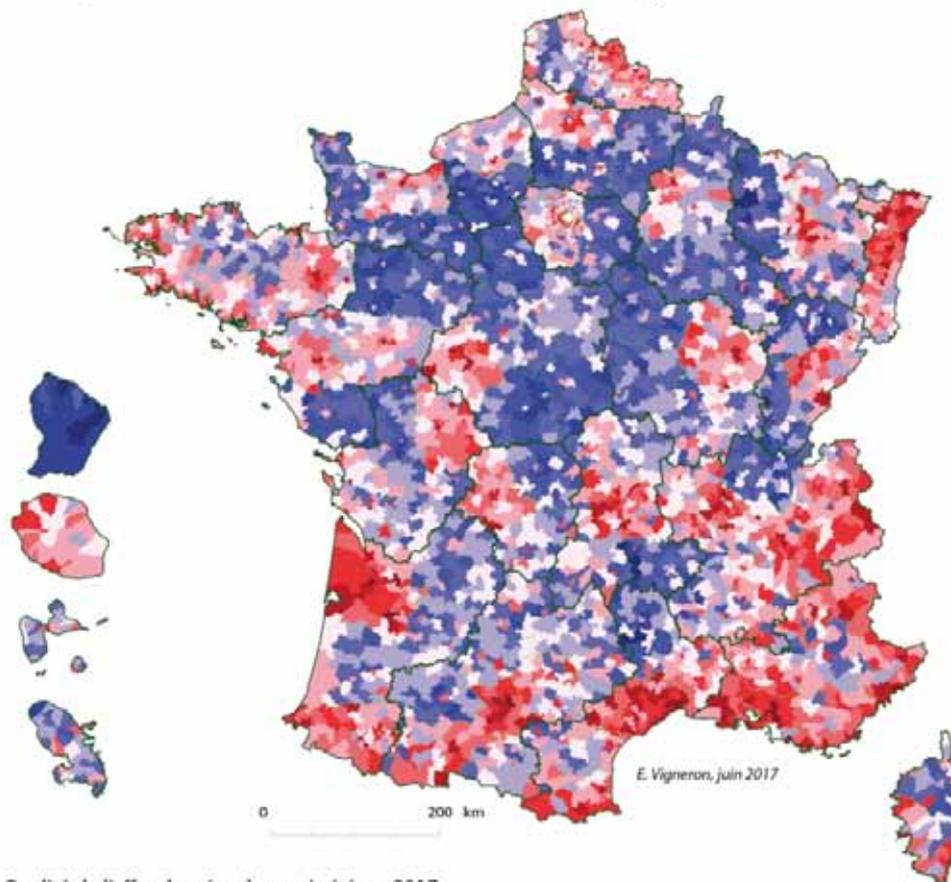
(36) https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/key-policies/common-agricultural-policy/cap-glance_fr

(37) <http://leaderfrance.fr/category/projet-accessr/>

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Cartes

Métropoles médicales et déserts médicaux aujourd'hui en France



Qualité de l'offre de soins de proximité, en 2017

	Note de synthèse	Nb d'hab. concernés
Très mauvaise	0	34 000
	1	847 000
	2	3 millions
	3	4,8 millions
Dans la moyenne	4	6,8 millions
	5	34 000
	6	8,9 millions
	7	11,3 millions
Très favorable	8	9,2 millions
	9	9,7 millions
	10	9,4 millions
		3,6 millions

Une note de 0 à 10 pour la qualité de la desserte médicale a été attribuée à chaque canton en fonction de la densité des effectifs de praticiens pour 10 000 habitants, au niveau du canton pour les chirurgiens-dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les médecins généralistes libéraux et les médecins généralistes salariés, et au niveau du département pour les médecins spécialistes. La note de synthèse donne plus d'importance aux médecins généralistes libéraux et aux spécialistes.

Sources : RPPS 2017, ministère de la santé pour les effectifs de professionnels de santé, INSEE RP 2016 pour les effectifs de population

Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque

http://www.senat.fr/rap/r19-282/r19-282_mono.html



6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Actualité

En matière de prévention santé, les initiatives locales porteuses d'innovation

En 2016, la première recommandation de la FNARS en matière de santé dans les territoires ruraux était de cartographier « les partenaires de votre environnement⁽³⁸⁾ ». De nombreuses initiatives voient en effet le jour au niveau local, et l'enjeu est effectivement de partager les initiatives existantes.

Celles-ci peuvent être portées par des collectivités ou par des associations comme le projet « En route sur le chemin de la santé » de L'Association Promotion Autonomie et Santé 82. Déplacement d'un bus de prévention santé dans 10 communes du Tarn-et-Garonne avec pour but d'informer et de renouer le lien entre les personnes, souvent âgées.

Aujourd'hui, de nombreuses expérimentations de ce type se déploient sur le territoire. On citera également à titre d'exemple le Bus « Les Marsois » de l'association « A vos soins » qui intervient pour mettre en œuvre des opérations de prévention sur les zones de Saint-Nazaire et Châteaubriant (Loire Atlantique) et mène des opérations ponctuelles dans certaines banlieues de grandes agglomérations. Force est de constater que le succès de ces journées repose sur une très forte coordination et coopération entre les acteurs publics et privés locaux et l'association, pour une bonne orientation vers un parcours de soins coordonné et accompagné lorsque cela s'avère nécessaire.

La prévention par le sport est également un moyen de développer des actions concrètes sur le sujet : c'est la raison du soutien de la fondation Mutualia Grand Ouest à la Vannetaise (course de sensibilisation des femmes aux dépistages des cancers féminins), la fondation de France soutient également des actions de ce type via des appels à projets⁽³⁹⁾.

La fédération nationale du sport en milieu rural⁽⁴⁰⁾ produit régulièrement des ressources thématiques sur le sujet pour sensibiliser et lancer des actions en faveur du sport en zones peu denses avec quatre objectifs :

- Renforcer la cohésion sociale des villages et participer au maintien des traditions locales ;
- Participer à la création d'emplois locaux, en lien avec les collectivités territoriales ;
- Favoriser la promotion sociale des acteurs et l'accès des jeunes aux responsabilités (au travers de l'engagement et de la formation dans le bénévolat par exemple) ;
- Favoriser les actions, facteurs de développement pour un territoire : ce dernier point est important, parce qu'il montre que l'offre sportive fait partie intégrante du développement et de l'attractivité d'un territoire, ce qu'une étude du réseau rural français confirme⁽⁴¹⁾.

Cette ambition de développement des territoires ruraux via le sport se retrouve également dans l'agenda rural du gouvernement qui souhaite apporter un soutien financier aux licences sportives et/ou aux formations comme le BAFA. Il n'est pas pas uniquement axé sur la pratique sportive, mais qui en fait une des composantes des activités périscolaires et d'accueil de loisirs. La mission dédiée à l'agenda rural propose notamment de « permettre le recrutement mutualisé d'éducateurs sportifs polyvalents (par des communes, des communautés de communes, des comités départementaux sportifs et/ou des clubs) ayant pour mission le développement des pratiques sportives, des actions de prévention, d'appui à la gestion et l'animation, etc. ».

(38) https://www.federationsolidarite.org/images/stories/2_les_actions/sante/accompagnement_sante/Fiches_guide_accompagnement_sante/GuideAccompagnementSant%C3%A9_Fiche_TerritoiresRuraux.pdf

(39) <https://www.fondationdefrance.org/fr/sport-et-sante-en-milieu-rural>

(40) <http://www.fnsmr.org/>

(41) https://www.reseaurural.fr/sites/default/files/documents/fichiers/2017-10/2014_rrf_etude_sport_ruralite_montagne_andes.pdf

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Actualité

En matière de santé, la mutualisation pour s'adapter aux besoins des soignants et la télémédecine comme outil à expérimenter

Le plan Ma Santé 2022 vise à lutter contre les inégalités dans l'accès au soin à travers la création de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) associant professionnels de santé pour mieux répondre aux besoins dans les territoires. Le dispositif comporte deux volets distincts : le recrutement de 200 postes de généralistes à exercice partagé entre l'hôpital et la ville et de 200 postes de médecins généralistes salariés. Il vient ainsi soutenir la diversification des formes d'exercice dans les zones en tension proposée aux professionnels de santé⁽⁴²⁾.

On peut notamment citer dans ce cadre l'accompagnement au déploiement des maisons de santé pluri-professionnelles qui visent à accompagner l'évolution des pratiques chez les professionnels de santé.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) sont composées de plusieurs professionnels de santé libéraux, a minima deux médecins généralistes et un infirmier. Elles se différencient des cabinets de groupe par un exercice pluriprofessionnel et coordonné, c'est-à-dire dont la collaboration entre les différents professionnels de l'équipe est formalisée par un projet de santé validé par l'Agence régionale de santé (ARS). Elles sont avant tout, des initiatives locales menées par des professionnels de santé (regroupement) ou des élus locaux (construction immobilière).

Les maisons de santé renforcent l'attractivité des territoires pour les professionnels de santé et améliorent la qualité des soins et du suivi médical, grâce à une prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée des patients. Majoritairement implantées dans des bassins de vie à dominante rurale, on dénombrait 170 maisons en fonctionnement en 2012, près de 800 début 2016.

Néanmoins, la mission ruralités du gouvernement souhaite accélérer le processus de retour des professionnels de santé sur les territoires avec trois mesures principales :

- Négocier un accord national de responsabilité collective entre l'État, les agences régionales de santé (ARS), les syndicats et les universités, fixant un objectif ambitieux et quantifié de résorption des déserts médicaux, assorti d'une éventuelle mesure de régulation après évaluation sous deux ans ;
- Rendre obligatoire les stages des internes en milieu rural, ce qui représenterait l'équivalent de 3000 médecins immédiatement disponibles ;
- Accélérer le recrutement de 400 médecins salariés par le Gouvernement en zones sous-dotées et porter ce nombre à 600 à moyen terme..

Enfin, le vieillissement de la population induit un besoin renforcé en matière de santé comme en accompagnement quotidien. Les conseils départementaux sont d'ores et déjà pilotes en matières d'appui financier pour les services à domicile, la mission ruralités propose de les positionner plus largement comme pilotes des investissements en matière de grand âge, de perte d'autonomie et de handicap, en cohérence avec les schémas départementaux d'accessibilité des services au public (cités précédemment).

(42) <https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en-bref-04-cget-09-2015.pdf>

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Actualité

L'alimentation, un enjeu prospectif déjà lancé

Votée en octobre 2018, la loi Egalim Agriculture et Alimentation visait à atteindre deux objectifs complémentaires : améliorer le revenu des agriculteurs et favoriser la montée en gamme de leurs productions.

La loi instaure notamment l'obligation de servir des repas « dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge⁽⁴³⁾ » qui comprennent une part au moins égale à 50 % de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique. Les labels autorisés dans les 50 % ont été fixés par un décret du 23 avril 2019. Il s'agit de produits disposant des labellisations suivantes :

- Label rouge ;
- L'appellation d'origine ;
- L'indication géographique ;
- La spécialité traditionnelle garantie ;
- La mention « issus d'une exploitation de haute valeur environnementale » ;
- La mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme », pour les produits pour lesquels existe une définition réglementaire des conditions de production.

L'entrée en vigueur de ces dispositions est fixée au 1^{er} janvier 2022. Un rapport devrait être remis en 2020 pour étudier la possibilité d'étendre cette obligation à l'ensemble de la restauration privée.

La mission ruralités du gouvernement aborde deux sujets supplémentaires :

- Les négociations à ouvrir au niveau européen pour :
 - Encourager le soutien aux petites exploitations à taille familiale dans la PAC (réorienter la PAC vers un plafonnement des aides à l'actif agricole et une majoration des premiers hectares ou des premiers animaux, suppression du minimum de 40 ans pour bénéficier des aides à l'installation)
 - Encourager la position française favorable au verdissement de la PAC (maintien du budget, conditionnalité des aides, objectif de dépenses commun consacré à l'environnement)
- Un travail sur le foncier et d'encouragement des nouvelles pratiques agricoles - exercice collectif des activités agricoles (services de remplacement, coopératives, ateliers de transformation collectif, etc.), agriculture biologique, etc.

Il est aussi proposé aux collectivités de poursuivre l'intégration de ces questions dans leurs projets de territoire, l'Etat pouvant aussi faire sa part, notamment en soutenant des campagnes de communications comme le fait déjà l'enseignement agricole avec le dispositif « l'aventure du vivant ».

(43) <https://www.vie-publique.fr/dossier/24055-agriculture-et-alimentation-lessentiel-de-la-loi-egalim>

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Actions partagées dans les ateliers

Cœur de l'activité de Mutualia Grand Ouest, cette dernière thématique est celle qui a été la plus explorée lors des trois premières années de fonctionnement de la fondation, il sera donc possible de s'appuyer sur les premières initiatives pour avancer plus rapidement sur ces sujets, en cohérence et en complémentarité avec les initiatives publiques, notamment celles de l'Autorité Régionale de Santé de Bretagne.

Dans la première orientation de son plan triennal, elle s'engage à soutenir un engagement concret en faveur de la prévention santé, et visant à favoriser l'accès aux soins.

Ainsi la Fondation Mutualia Grand Ouest s'attache à :

- Promouvoir l'activité physique sur le territoire en tant qu'outil de prévention en s'engageant aux côtés d'associations solidaires, répondant à cette ambition, sur les territoires ruraux notamment.
- Favoriser la prévention santé mobile vers les populations rurales en soutenant des expérimentations visant à apporter une première réponse médicale, sous forme de prévention, de dépistage et d'orientation vers/dans le système de santé dans la continuité du dispositif Les Marsoins dont l'exemple a été précédemment cité.

Ces actions nécessitent évidemment une coordination avec les acteurs publics auxquels il n'est pas question là de se substituer, mais bien d'œuvrer en complémentarité.

Pour soutenir l'accessibilité aux soins dans les QPV et la ruralité dans le grand Ouest, la Fondation reconduira son soutien en partenariat avec FACE et l'ANRU, pour les 3 années à venir au travers du « Prix de l'innovation/ prévention santé sur les territoires » du concours s'engager pour les quartiers.

Dans l'objectif de Favoriser le « bien vieillir » en milieu rural, il s'agit là d'accompagner un large public de seniors, sur des thématiques relatives au vieillissement de la population et au maintien des seniors à domicile : mémoire, nutrition, mobilité, accessibilité au numérique...

Des associations telles que les ASEPT (Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires) existent déjà au niveau régional, et permettent de coordonner et fédérer les actions de différents acteurs, aussi bien régimes obligatoires, acteurs de la Mutualité... au profit de ces populations.

6 Accompagner la santé sur les territoires en offrant notamment de nouvelles approches de prévention

→ Les Orientations

→ ORIENTATION N° 11

Faire de la prévention santé un axe majeur de l'implication des entreprises en milieu rural

De manière opérationnelle, il serait possible, pour les différents acteurs impliqués :

- De poursuivre leur soutien aux dispositifs de prévention santé itinérants, en établissant une cartographie prioritaire des services et en utilisant ces services comme des outils de valorisation d'autres thématiques pour toucher les habitants les plus isolés.
- Suivre et appuyer les initiatives favorisant la lutte contre l'isolement et le lien intergénérationnel, par exemple sur la question du logement des jeunes salariés en milieu rural chez un public senior.
- Développer, en lien avec les services RH des entreprises, une campagne de sensibilisation à la question des addictions.
- Soutenir les initiatives en faveur de la question de l'accompagnement des publics en situation de handicap isolés en milieu rural, en lien avec des structures spécialisées.

→ ORIENTATION N° 12

Développer les nouvelles approches en faveur de la santé, y compris via les questions d'alimentation

- Soutenir les expérimentations en matière de télé-médecine, notamment pour y inclure une approche centrée sur les besoins d'accompagnement des usagers, mais également, en lien avec l'ARS, sur les freins identifiés par les élus.
- Développer une réflexion, en lien avec les services publics concernés et les entreprises sur les interactions possibles entre médecine du travail, maisons de santé pluriprofessionnelles et services de prévention itinérants pour mieux articuler temps de travail et accès aux soins.
- Tester des dispositifs innovants en matière de sensibilisation à l'alimentation, en lien avec les producteurs, transformateurs et distributeurs et en intégrant les initiatives des acteurs de l'enseignement agricole sur le sujet (ex: les travaux du lycée horticole d'Hennebont).



Crédits

→ Crédits Photos

commons.wikimedia.org / freepik.fr

→ Cartes

Observatoire des Territoires, Agence Nationale de Cohésion des Territoires
Cerem / Esrfrance

→ Rédaction

Isabelle Giraud, Présidente de la Fondation Mutualia Grand Ouest
et directrice de la publication

Pauline Guillouzic, secrétaire de direction, Fondation Mutualia Grand Ouest
Contact : fondation-mgo@mutualia.fr

Avec le soutien de Laurence Drake, Déléguée Générale de la Fondation
Agir Contre l'Exclusion

Antonin Quillévére, chef de projets territoires : rédaction des contenus.
Contact : a.quillevere@fondationface.org

→ Mise en page

Marie Cellard / marie@niaksniaks.fr / www.niaksniaks.fr

FACE
Les entreprises contre l'exclusion

Fondation
Mutualia
agir pour l'avenir GRAND OUEST